

**Issa Kaou Djim : La mémoire des martyrs
des 10, 11 et 12 juillet souillée !**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 12 NOVEMBRE 2020

727

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Bah N'Daw **Un Président factice ?**



**Grève des syndicats de l'Administration
territoriale du Mali : Entretien exclusif avec
Ousmane Christian Diarra**



**Conseils National de Transition : Deux décrets
arbitraires pour installer l'institution**

HOMMAGE AU PRESIDENT
AMADOU TOUMANI TOURE
ATT



REPOSE EN PAIX

L'ensemble de la rédaction de Malikilé, a appris avec tristesse,
le décès de ce grand homme du pays, le président Amadou Toumani TOURE.

Nos condoléances les plus attristées à sa famille et au peuple
malien tout entier en ces heures sombres

Que le bon Dieu l'accueille au Paradis

Une	Bah N'Daw : Un Président factice ?	P.4
Brèves	Décès du Président ATT : Des Maliens s'expriment !	P.11
	Ça se passe au grin : IBK libre de ses mouvements ou en résidence surveillée ?	P.11
	CMAS de L'Imam Mahmoud Dicko : Issa Kaou N'Djim invite Bah N'Daw à se mettre au travail	P.12
	Coup de colère du ministre des infrastructures : L'échangeur de Yirimadio accuse du retard	P.12
	Levée de bouclier contre la forfaiture méprisante des autorités de la transition : Housseini Amion GUINDO appelle au sursaut national !	P.12
	Signature de pacte de non-agression à Niono : Dozos et Peulhs font la paix !	P.13
	Mali-Mauritanie : Mutualiser les efforts face aux défis communs	P.13
Actualité	Communiqué du conseil des ministres du mercredi 11 novembre 202015	P.15
	Signature de protocole : Le Synafoma et la CDMT décident de cheminer ensemble	P.17
	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : La CENTIF renforce les capacités des magistrats !	P.18
	Exactions sur la population à Libé, imputées aux FAMA : La jeunesse FINA TAWA SEENO campe sur sa position	P.19
	Grève des syndicats de l'Administration territoriale du Mali : Entretien exclusif avec Ousmane Christian Diarra	P.21
Politique	Conférence de section de l'Asma-CFP Ségou : « Ma préoccupation, c'est les communales pour préparer les législatives et la présidentielle » Abdine Koumaré	P.23
	Chérif Ousmane Madani Haïdara : « Nous avons toujours prié pour ceux qui veulent sauver le pays »	P.24
	Conseils National de Transition : Deux décrets arbitraires pour installer l'institution	P.25
	Issa Kaou Djim : La mémoire des martyrs des 10, 11 et 12 juillet souillée !	P.28
	Clé de répartition des postes pour le CNT : L'équipe transitoire ouvre un autre front avec la classe politique	P.29
Culture & société	Mali : La MINUSMA accompagne la première édition du festival Illaré de Kabara (FESTIKA)	P.32
International	Côte d'Ivoire : La victoire d'Alassane Ouattara reconnue en Afrique, nouvelles violences	P.33
	Audience au Palais : Macky reçoit Youssou Ndour	P.34
	Réélection d'Alpha Condé : Le message de félicitations de la CEDEAO (communiqué)	P.34
Sport	Coupes africaines des clubs : Le Stade malien et Yeelen olympique fixés sur leur sort	P.35



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

Bah N'Daw : Un Président factice ?



Beaucoup de Maliennes et de Maliens avaient applaudi la désignation de Bah N'Daw comme Président de la Transition malienne. L'homme jouissait d'une bonne réputation d'intégrité morale qui l'avait éloigné de toute forme de compromission quand il était en fonction dans l'armée. On a souligné notamment sa démission du poste de ministre de Défense sous le régime d'Ibrahim Boubacar Kéita, IBK. Certaines sources avaient expliqué cette démission par des divergences de point de vue dans la conduite des affaires sécuritaires. Lors de la cérémonie de prestation de serment, le 25 septembre 2020 à Bamako, Bah N'Daw avait convaincu les sceptiques en se mettant dans le boubou du vrai chef. Or depuis, le Président de la Transition ne se contente plus que de recevoir les nombreux visiteurs maliens et étrangers au Palais présidentiel de Koulouba. Hormis cette fonction, le Vice-Président Assimi Goïta lui fait ombrage et apparaît comme le vrai maître à bord. Pour preuve, le rôle dévolu à Assimi Goïta dans la mise en place du Conseil National de la Transition (CNT), maillon essentiel pour la poursuite de la Transition malienne.

Bah N'Daw n'avait pas déçu ses partisans lors de son discours à l'occasion de sa prestation de serment, le 25 septembre 2020, au Centre International de Conférences (CICB) de Bamako. Comme un vrai militaire, le Président de la Transition avait, dans un style martial, asséné ses convictions et tracé les grandes lignes de sa mission. La longue salve d'applaudissements qui a ponctué chacune de ses déclarations en disait long sur les attentes du

public et partant des Maliens, et en même temps signifiait que le Mali avait trouvé son homme providentiel. Or au fil du temps, c'est-à-dire depuis bientôt deux mois, Bah N'Daw semble effacé, amorphe. Est-ce l'attente du Conseil National de la Transition qui sera le moteur de la Transition qui donne cette image du Président ? Peut-être. Cependant il se trouve que son Vice-Président lui marche constamment sur les talons comme au tout



début de sa prise de fonction quand Assimi Goïta assistait même aux audiences que donnait Bah N'Daw. On a vu le même Assimi mettre en place le Premier ministre et imposer quatre militaires aux ministères régaliens. C'est surtout à l'occasion de la publication de la clé de répartition des futurs membres du CNT que Assimi Goïta apparaît comme le véritable patron de la Transition malienne. En effet, outre que les forces armées et de sécurité se taillent la part du lion avec 22 représentants, il appartiendra à Assimi Goïta de réceptionner la liste des candidats au CNT et de délibérer seul. Le Décret N°2020-0142 du 09 novembre 2020, signé de la main de Bah N'Daw, stipule dans son Article 4 : « Le Vice-Président de la Transition reçoit la liste de candidatures dans un délai de quarante-huit heures à compter de la date de publication du présent décret ». Mieux, l'Article 5 du même décret dit : « Le Vice-Président, après examen des dossiers, arrête la liste des membres du Conseil National de la Transition ». La suite de l'Article 5 n'est qu'une simple formalité qui précise que « La liste définitive portant désignation des membres fera l'objet d'un décret du Président de la Transition ».

Pour ceux qui en doutaient encore, la Transition malienne sera militaire avec un habillage pour faire croire que les civils auront leur mot à dire. Déjà on note les premières réactions négatives aux deux décrets présidentiels, no-

tamment celle de l'ancien ministre Housseini Amion Guindo, Président du parti CODEM, pour qui « Ce décret du CNT infantilise et méprise la classe politique ». Il poursuit ainsi : « Je lance un appel au sursaut national ». On attend incessamment une déclaration du Mouvement du 5 Juin-Rassemblement des Forces Patriotiques (M-RFP). On se souvient que le Mouvement historique avait réclamé la Présidence du CNT et le quart de ses membres. In fine, Choguel Kokalla Maïga et ses compagnons n'auront que 08 petits postes de membres, les rumeurs rapportant que la Présidence est taillée à la mesure du Colonel Malick Diaw, le seul membre de l'ancien Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP) à n'avoir pas eu de place au sein de la Transition.

Dès lors on se demande où est passé Bah N'Daw, l'homme que l'on croyait providentiel pour le Mali en crise totale. Les Maliens ont-ils été menés en bateau par une junte qui n'a jamais voulu partager le pouvoir dès le départ ? C'est le lieu de le dire. En se donnant le poste de Vice-Président, en mettant quatre de ses compagnons d'arme au Gouvernement, en faisant entrer 22 éléments des forces armées et de sécurité au CNT et en prévoyant le poste de Président à un militaire, Assimi Goïta prouve à ceux qui en doutaient encore que c'est à lui et ses camarades en treillis de conduire la Transition malienne pendant les 18 mois que celle-ci est censée durer. Le Mali est tombé

entre les mains d'une nouvelle dictature militaire au bout de laquelle les femmes et les hommes devant conduire aux destinées du pays, à l'issue de la période transitoire, seront triés sur le volet.

En tout cas ceux qui ne voulaient voir au sein de la Transition aucun visage de l'oligarchie politique malienne sont servis. Assimi Goïta ne fera aucun cadeau à la classe politique malienne qui ne devra se contenter que de 11 places au CNT pour plus de 200 partis politiques. Mais la grande perdante dans le mic-mac des militaires est le M5-RFP qui n'est pas récompensé à hauteur de son rôle prépondérant dans la chute d'IBK et de son régime. Depuis le coup d'État du 18 août 2020 suivi de la démission d'IBK, le M5 a été ballotté et humilié par le CNSP qui n'a pris en compte aucune des demandes et préoccupations du Mouvement. Il n'y a pas de doute, Assimi Goïta et ses hommes ont compris très tôt que le principal obstacle à leurs plans visant à faire main basse sur la Transition est le M5-RFP avec ses fortes têtes. Il fallait donc saper le mouvement à la base et le réduire au silence. Quand le CNT sera mis en place suivant le plan d'Assimi Goïta, plus rien ne s'opposera désormais à la volonté de la junte de conduire à son gré la Transition malienne. Surtout pas Bah N'Daw qui ne serait alors qu'un Président de façade.

■ Diala Thiény Konaté



RFI Afrique

Le 10 novembre 1995, Ken Saro-Wiwa, écrivain et militant écologiste nigérian et huit compagnons d'infortune étaient exécutés par le régime du président général Sani Abacha à l'issue d'un procès controversé.



Figaro du Mali

Chères Amies, Chers Amis et Sympathisants, C'est avec une profonde affliction que j'ai appris le décès de mon frère et ami le Président Amadou Toumani Touré, une figure marquante de l'histoire de notre pays, le Mali.

Je me félicite de notre longue et sincère amitié datant de notre adolescence au collège moderne de Mopti.

Je m'incline devant la mémoire de l'homme politique, homme de paix et de dialogue.

Le 9 octobre dernier, bien que malade, il insistait pour venir lui même me marquer sa joie pour ma libération.

Je ressens sa mort comme un choc et je compatis à la peine de ma sœur Lobbo TRAORE et à celle de ses enfants et petits-enfants.

Repose en paix AMADOU!



Message de condoléances du président de l'EPM et du RPM suite au décès de l'ancien Président du Mali, Amadou Toumani TOURE. Nous avons appris avec consternation et une profonde affliction le

décès de notre frère, un acteur clé de l'avenement de la démocratie dans notre pays, l'ancien Président de la République Amadou Toumani TOURE.

Je voudrais, au nom de l'alliance EPM, du RPM et au mien propre, exprimer à la famille de l'illustre disparu, à ses proches et à la nation entière mes condoléances les plus attristées.

Je prie Allah, le Tout Puissant, le Clément et le Miséricordieux, pour le repos éternel de l'âme du disparu.

Je renouvelle mes sentiments de solidarité et de profonde compassion à sa famille.

Une grande perte pour notre pays !

Dors en paix mon Général !

Dr Bokary Treta



Bouba Fané

Mon fils Sidibé demande à Dicko de demander pardon à ATT, sa famille et ces partisans

Dans une vidéo Dicko a confirmé qu'il est à l'origine de la chute du Président ATT..

Si ATT a osé appeler Dicko pour son retour au Mali, c'est parce qu'il savait que son retour était bloqué par Ducko car ce dernier voulait qu'il soit juger



RFI

L'état-major général des forces armées de la RDC est appelé à quitter le Mont-Ngaliema qui abrite aussi la résidence du chef de l'État. Il va être transféré au camp militaire Kokolo, QG de la force terrestre, le plus grand camp militaire du pays. Aucune raison officielle n'est toutefois donnée par la présidence à ce déménagement



surprise, en cette période de tensions entre le président Tshisekedi et son prédécesseur, Joseph Kabila.



Le secrétaire général de l'ANC Ace Magashule est sous le coup d'un mandat d'arrêt émis par les autorités sud-africaines pour corruption. L'information a été révélée mardi 10 novembre dans la presse, et confirmée par l'unité de la police chargée de la lutte anti-corruption.

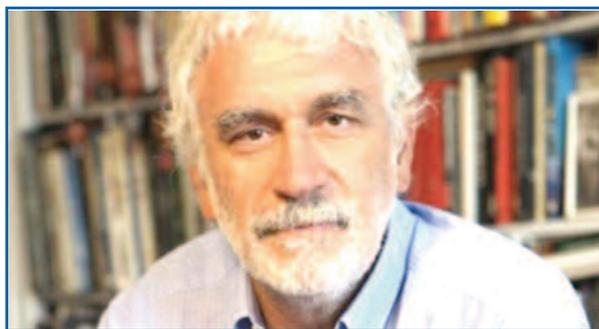


Paris voit d'un bon œil l'offre de dialogue formulée par le chef de l'État au président du PDCI-RDA. Ce mardi, le ministre français des Affaires étrangères a estimé que cela allait dans le bon sens.



Jeune Afrique

Dans son dernier livre, « Avec Dieu, on ne discute pas », cet ancien fonctionnaire de la Défense française analyse l'impact du fait religieux sur la géopolitique. Entretien.



Alors que Félix Tshisekedi poursuit ses consultations, Joseph Kabila mène depuis plusieurs semaines une offensive diplomatique. Il a adressé une lettre à plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement, dont JA vous dévoile le contenu.



FRANCE 24

Le président élu Joe Biden a affirmé mardi que le refus de Donald Trump de concéder sa défaite à la présidentielle américaine était "source d'embarras", alors que les proches du président sortant, comme le secrétaire d'État Mike Pompeo, font bloc pour contester les résultats.



Gouvernement du Mali

Actualité de Primature du Mali | #audience
Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, M. Moctar ouane, a reçu en audience ce mardi 10 novembre 2020, le



ministre mauritanien de la Défense nationale, M. Hanana Ould Sidi en séjour de travail dans notre capitale avec son homologue malien. M. Hanana Ould Sidi était accompagné pour la circonstance de l'Ambassadeur de son pays au Mali et de plusieurs officiers de haut rang. Côté malien, on notait la présence du ministre de la Défense et des Anciens Combattants, le Colonel Sadio Camara et du Chef du Cabinet de Défense du Premier ministre, le Colonel-Major Abdoulaye Sidibé. A sa sortie d'audience, le ministre mauritanien s'est réjoui de la qualité des échanges qu'il a eues avec le Premier ministre. Il a rappelé à ce propos, l'importance de l'axe Nouakchott-Bamako dans l'architecture du G5 Sahel et même dans l'équilibre plus global de la sous-région, en insistant sur le fait que la Mauritanie et le Mali ont en commun une histoire, une géographie, une culture et même un destin, façonnés par le temps et les épreuves. Deux pays frères donc, selon lui « condamnés à vivre ensemble ». D'où la nécessité de « renforcer l'outil de coopération en mutualisant les efforts et les moyens », afin de relever ensemble le défi du développement de nos populations aujourd'hui confrontés aux affres de l'insécurité. Il devient alors impérieux de jeter les bases d'une coopération plus qualitative qui seule, permettra l'émergence d'un espace commun plus dynamique, mieux armé pour résister à l'adversité.

CCR/Primature



Ouverture Média - OM

#OM Info: ARMÉE MALIENNE: 981 NOUVELLES RECRUES POUR RENFORCER LA CAPACITÉ DES FAMa.



La cérémonie de présentation au drapeau des recrues du contingent 2019 première vague, s'est déroulée, le mardi 10 novembre 2020 à Yanfolila.

C'était sous la présidence du chef d'Etat-major de la Garde Nationale, le Colonel Elysée Jean Dao en présence de plusieurs autorités militaires et coutumières. Au nombre de 981 soldats, tous garçons, ils sont arrivés à terme de leur Formation Commune de Base de 5 mois. A l'instar des autres centres d'instruction, ces recrues ont appris toutes les bases principales de l'enseignement militaires pour être un bon soldat.

Selon le Directeur du centre, le Commandant Samba Monzon Keïta

ces nouveaux soldats ont également été initiés aux rudiments de la vie militaire à savoir l'aguerrissement physique et morale et le renforcement de la cohésion entre eux, tous pour un et un pour tous, afin de leurs incarner un comportement digne conformément aux règles et principes de discipline.

C'est pourquoi, il leur a exhorté à plus de courage, de détermination, de rigueur et d'engagement dans leur future mission.

Le chef d'Etat-major de la Garde Nationale, le Colonel Elysée Jean Dao a déclaré que cette formation commune de base du contingent 2019 est la preuve originale de la volonté manifeste des plus hautes autorités de notre pays de doter notre armée de professionnels suffisants et bien formés pour faire face aux défis sécuritaires actuels. S'adressant aux nouveaux défenseurs de la patrie, le Colonel Dao s'est surtout appesantie sur l'application correcte des connaissances acquises au centre.

" Sur le champ de bataille, vous aurez à restituer, en situation difficile, les techniques et les tactiques que vous avez acquises lors de cette formation, pour dominer l'adversaire et d'assurer le succès des FAMa", a-t-il rappelé.

Par ailleurs, cette formation initiale de ces nouveaux soldats sera poursuivie dans leurs unités d'affectation avec la plus grande rigueur afin de renforcer leurs capacités technique, tactique et physique.

#OM #TD



PINAL

Bilan du Président #ATT en 10ans de pouvoir.

1. 3ème pont de Bamako
2. Route de Ségou
3. Logements sociaux
4. Cité administrative (négociations pour les travaux d'achèvement et d'équipement.
5. Palais des sports
6. Salle Afro Basket
7. Route Bamako – Kourémalé
8. Route Bamako- Kangaba
9. Route Bamako- Bougoui – Sikasso
10. Voirie à Bamako
11. Echangeur multiple



12. Centrale de Balingué
13. Château d'eau de Macina
14. Connexion Mali – Côte d'Ivoire
15. 3ème sucrerie
16. Projet d'aménagement Malybia à Kolongo
17. Route Bamako – Kayes Frontière du Sénégal
18. Pont Ballé
19. Pont sur le Bafing
20. Pont sur la Falemé
21. Hôpital du Mali
22. Hôpital de Sikasso
23. Hôpital de Mopti
24. Centre de Drépa
25. Immeubles dans les hôpitaux du Point G, Gabriel Touré et Kati
26. Pont de Gao
27. Pont de Tiendaga
28. Projet Millenium Challenge (Terminal aéroport de Bamako, Alaton)
29. Cimenterie de Dio et de Gangonterie
30. Théâtre Massa Makan Diabaté à Kayes
31. Théâtre Siramory Diabaté à Koulikoro
32. Wagons pour la Régie
33. Les péages
34. Ministère de l'Economie
35. Gouvernorat du District
36. Ministère de la Sécurité
37. Université Kabala
38. Les 2 Facultés de Badalabougou
39. Les maisons de la femme et de l'enfant
40. Rénovation et extension Stade Mamadou Konaté et stade Ouenzzin Coulibaly
41. Construction et rénovation de la piscine de Bamako
42. Construction stades de San, Bougouni et Koutiala
43. Négociations et obtention de prêt pour la construction de la route Bamako- Koulikoro avec un pont sur le Niger
44. Construction de la route Bafoulabé - Kayes
45. Construction de la route Koulikoro – Banamba
46. Construction de la route en latérite Banamba – Niono
47. Construction de la route en latérite de Nara
48. 2 bateaux « Modibo Keita et Firhoun pour la COMANAV
49. Aménagements dans la zone Office du Niger
50. Construction de l'Institut Ahmed Baba à Tombouctou
51. Construction d'un débarcadère à Konnan
52. Construction d'un débarcadère à Sélingué
53. Reprise de la biennale, la plus grande juvénile du Mali
54. Reformes sociales CANAM (Amo)
55. Loi d'orientation agricole
56. Mensualisation de la pension
57. Les exonérations
58. La modernisation du Palais à travers la construction du nouveau secrétariat général, la DAF, l'Intendance et la CASCA
59. Construction et rénovation du Parc botanique
60. Construction du jardin du cinquantenaire au pied de Koulouba
61. Construction de la route du Dabanani
62. Construction à Yorossao d'une Brigade de gendarmerie, du Peleton de la Garde, du Lycée, de l'académie et de la maison des jeunes.
63. Barrages de Félou et de Kénié
64. Amenagement et construction de la salle de conférence des Chefs d'Etat et de la salle de presse au CICB
65. Construction de la Maison de la Presse
66. Dotation des préfets de cercles à 2 reprises de véhicules de fonction
67. Dotation du HCI (2 fois) de véhicules, de l'archevêché, de l'église protestante, de l'Imam et des familles fondatrices en véhicule.
68. Travaux de voirie à Kita, San, Koulikoro et Koutiala
69. Electrification de la ville de Bougouni
70. Construction d'une unité de transformation de Fruits à Bougouni et à Yanfolila
71. Construction du Centre de référence de Fana
72. Construction du centre de Référence de Yanfolila
73. Construction de la route Kanoubougou – Barouéli
74. Construction de la route Fana – Doïla
75. Dotation des Forces de défense en équipements (Véhicules BJ, camions de transports de troupe, hélico et avions de chasse souyouz) en plus de la formation des éléments (opérations flintlook des américains), la Corée et le Canada.
76. Vente des actifs de la Sotelma (185 milliards) pour des actions de développement.
77. Construction de la Cour d'appel
78. Construction du Tribunal pour enfants
79. Construction des bâtiments du Médiateur
80. Construction de la Cour Constitutionnelle.
81. Construction de la Police du 14ème arrondissement.
82. Gratuité de la Césarienne et des médicaments contre le paludisme infantile
83. Station de pompage de Kabala et Sirakoro
84. Construction de l'immeuble de l'AMRTP
85. Construction des marchés à volaille.
86. Barrage –Seuil de Talo
87. Barrage – seuil de Djenné
88. Rénovation de la Mosquée de Djenné avec le groupe Agakhan
89. Rénovation de la Mosquée Djingareïber de Tombouctou avec le groupe Agakhan
90. Réhabilitation du canal de Kabara avec les libyens (une dizaine de kilomètres entre Kabara et Tombouctou)
91. Maison des jeunes de Bougouni
92. Salle des Spectacles de Koutiala
93. Salle des Spectacles à Gao
94. Lancement des travaux du barrage de Taoussa
95. Construction d'une usine de tracteurs à Samaya
96. Création de la nouvelle ENA
97. Achat et mise à disposition de 20 cars modernes pour le transport des étudiants
98. Aménagements du périmètre irrigué de Diré

99. Aménagement du périmètre irrigué de San Ouest
 100. Création du Commissariat à la sécurité alimentaire (création de banques de céréales dans les communes et distribution gratuite de vivres aux populations vulnérables sur l'ensemble du territoire national).

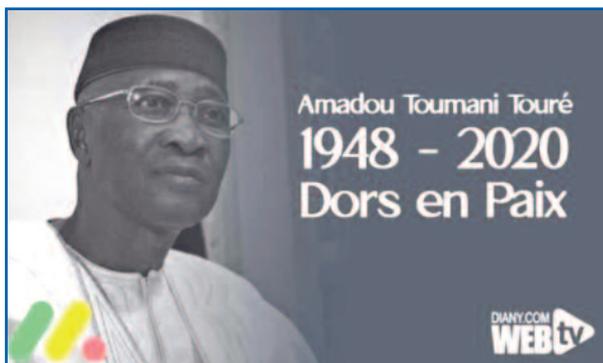
101. Création du haut Conseil de lutte contre le SIDA pour venir en aide aux personnes atteintes de cette maladie.

Pour ne citer que ceux - ci! Il en reste beaucoup. Le Mali ne peut que te remercier.

GÉNÉRAL ATT, HONNEUR À VOUS.

Que ton âme repose en paix mon Général !

#attchallenge



Mossa Ag Attaher

Hier, à 15:36 •

Ministère de la #Jeunesse et des #sports • #Entreprenariat • #Francophonie.



Ce mardi 10 novembre, au nom de la CONFEJES, qui œuvre pour la promotion de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs au sein de l'espace francophone, nous avons procédé solennellement à la remise de chèques au profit de 15 jeunes entrepreneurs maliens qui évoluent dans plusieurs domaines dont le sport, l'artisanat, l'hôtellerie, l'Agro-business, l'aviculture et l'embouche bovine.

Cette subvention de la CONFEJES à l'endroit des jeunes entrepreneurs maliens fait suite au paiement de la subvention du Mali auprès de l'organisation.

Au total, une enveloppe de 20.697.850 CFA a été octroyé à 15 jeunes entrepreneurs dont 9 dames, 6 hommes.

Dans la dynamique d'une meilleure prise en charge du dispositif de suivi du programme et mieux encadrer les jeunes, un budget de

1.500.000 F CFA a été mis à la disposition du directeur national de la jeunesse



Ousmane Bamba



DEVOIR DE MÉMOIRE

C'était un 14 juillet 2010 lors de la cérémonie de commémoration de la prise de Bastille à l'époque tous les chefs d'état africains avaient pris part. À l'arrivée de la troupe française lors du défilé, tous les présidents se sont levés sauf ATT et il ne se lèvera qu'à l'arrivée de la troupe Malienne.

L HISTOIRE GARDERAIT CETTE IMAGE.

HONNEUR ET HOMMAGE À VOUS ET ENCORE PAIX À TON ÂME GÉNÉRAL DIGNE DE CE NOM ATT. C'est l'une des raisons de sa destitution par la France. Rendons lui un hommage mérité à la hauteur du patriote et du bâtisseur de nation qu'il fut.

Adieu mon Général, que ton Ame repose en paix..



WESTERN UNION

WU

Décès du Président ATT : Des Maliens s'expriment !



Après la mort de l'ancien président de la République, Amadou Toumani Touré dit ATT, certains ont accepté s'exprimer sur cette disparition. Pour nos interlocuteurs, ATT avait l'amour de son pays.

Arouna Diallo, Comptable : La mort d'Amadou Toumani Touré est une énorme perte pour le Mali. Il a fait beaucoup de réalisations pendant ses 10 ans au pouvoir. Il était un soldat démocrate et travailleur. Nous l'avons vu plusieurs fois dans la maison de Dieu à se soumettre. Vraiment ATT est un président exemplaire.

Moussa Soumaré, Commerçant : Dors en paix, le général ATT ! Que la terre vous soit légère ! Par ailleurs, c'est écoeurant de constater que le Mali, après 60 années d'indépendance, ne soit doté ni de structures hospitalières performantes ni d'excellents cardiologues pour des opérations du cœur sans évacuation sanitaire urgente à l'étranger!

Awa Togola, Infirmière : Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Chers Maliens et Maliennes, il est urgemment temps de bâtir le Mali, rien ne vaut un pays bien géré avec une population. Bien honnêtement, c'est le seul président dont j'ai serré la main quand j'étais étudiant à l'étranger. Le soir, nous sommes allés lui rendre visite dans son hôtel. Il regardait un match de foot à la télé. Habillé comme tout père de Famille malienne au petit soir, ATT était humble et simple. Un homme de paix, un sage. Toutes mes condoléances à sa Famille

Adama Keita juriste : La mort de l'ancien ATT m'a beaucoup surpris mais, c'est Dieu qui décide tout. Le Mali vient de perdre un grand homme et un démocrate. Il est l'un des pères de la démocratie malienne. Toutes les réalisations que nous voyons aujourd'hui au Mali, sont pour la plupart ses œuvres. Il était un homme de paix, il a toujours négocié avec les regroupes rebelles du nord. Aujourd'hui, le Mali est confronté au même problème. Dors en paix ATT.

Fatoumata Fané secrétaire : Le Mali vient de perdre un vrai président qui s'est battu pour son pays, ATT a tout fait pour le Mali. Même, si on n'a pas été reconnaissant envers lui. Il faut reconnaître qu'il a beaucoup fait pour le Mali surtout en termes de réalisations. Je présente toutes mes condoléances à sa famille.

Rassemblé par Ibrahim Sanogo

Ça se passe au grin : IBK libre de ses mouvements ou en résidence surveillée ?

Cette interrogation ne cesse de faire des va-et-vient dans le grin. Les membres se demandent si toutefois IBK est libre ou pas de ses mouvements. En effet, l'ex-président de la République IBK, faut-il le rappeler, est rentré le mercredi 21 octobre dernier à Bamako, après un séjour médical d'un mois et demi aux Émirats Arabes Unis. Ledit séjour médical a été rendu possible dans le cadre des accords passés entre la junte militaire et la CEDEAO. Cependant depuis son retour, Boua n'est plus sur les radars des membres du grin. En tout cas au jour d'aujourd'hui aucun membre n'a encore vu de ses propres yeux l'ancien président de la République. La majorité pense qu'il est bel et bien assigné à résidence surveillée qui ne dit pas son nom. "Je fréquente beaucoup Sébénikoro et j'ai des amis dans ce quartier qui m'ont tous révélé de ne jamais percevoir l'ex-président dans la circulation, ni autour de sa résidence", témoigne un membre. Un autre confie à son tour n'avoir aperçu aucun visiteur devant sa résidence.

Cependant, les membres du grin demandent un éclaircissement de la part des autorités de la transition. Car, ils pensent bien que l'élargissement des personnalités, une exigence de la CEDEAO, le concerne aussi. Certains membres estiment que la sécurité autour de lui ne devrait être là que pour sa sécurité, vu sa personne.

Sinon il est de toutes les façons libre de recevoir qui il veut, disent-ils. Malgré tout, d'autres soutiennent que jusqu'à preuve du contraire, IBK est comme prisonnier, il n'est pas libre de ses mouvements. D'ailleurs c'est l'une des raisons de son retour, c'est un deal entre l'organisation sous régionale et les militaires, donc IBK est en résidence surveillée, ont-ils conclu.

Ibrahima Ndiaye
Source : Mali Tribune



CMAS de L'Imam Mahmoud Dicko : Issa Kaou N'Djim invite Bah N'Daw à se mettre au travail



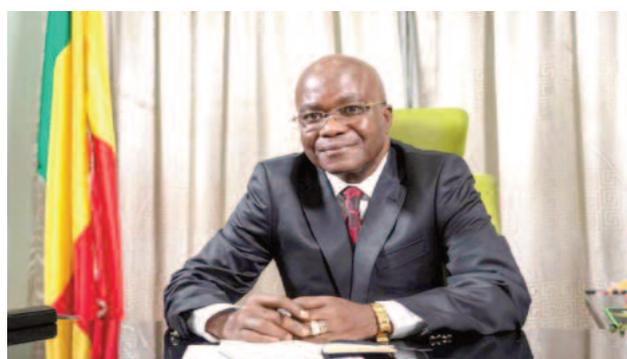
La coordination des Mouvements, Associations et Sympathisant de l'Imam Mahmoud DICKO (CMAS) a animé un point de presse hier mardi à son siège sis à Magnambougou. La rencontre animée par le coordinateur du mouvement politique, M. Issa Kaou N'DJIM, a été l'occasion pour la CMAS d'étaler son plan de structuration sur l'ensemble du territoire national mais aussi de réaffirmer son soutien aux autorités pour la réussite de la Transition. Occasion pour M. DJIM d'inviter le Président Bah N'DAW à travailler.

Dans la note conceptuelle de la rencontre, la CMAS a informé de son implantation dans les six (06) communes du District de Bamako, dans la commune rurale de Kalaban Coro, dans la commune urbaine de Kati et dans la ville de Kayes. Dans les prochains jours, la CMAS envisage son élargissement dans les localités de l'intérieur du pays. C'est ainsi qu'Issa Kaou N'DJIM a lancé un appel à tous les groupements et associations politiques, désireux de rejoindre le mouvement à les rejoindre. La CMAS s'est félicitée du choix porté sur son parrain, Imam Mahmoud Dicko comme "personnalité de l'année 2020" tout en lui réaffirmant son soutien. En matière de soutien, la CMAS a réaffirmé sa volonté d'être aux côtés des autorités pour « la réussite de la transition ».

Levée de bouclier contre la forfaiture méprisante des autorités de la transition : Housseini Amion GUINDO appelle au sursaut national !

Dans sa volonté d'accaparement du pouvoir par des voies de fait, les autorisés de la transition ont-elles commis la forfaiture de trop ? Pour beaucoup, les premiers mots très durs venant du président de la CODEM et non moins ancien vice-président de l'Assemblée Nationale indique un changement de cap. En cause la clé de répartition des places au sein du Conseil National de Transition. Sans aucun critère objectif, la junte, qui a bénéficié jusque-là de l'indulgence d'une bonne partie de la classe politique, s'est taillée la part du lion. Cette prime au coup d'Etat qui transforme de facto cette instance législative en Conseil National Militaire pour la Transition passe très mal au sein de plusieurs états-majors politiques. Avec le franc-parler qui

Coup de colère du ministre des infrastructures : L'échangeur de Yirimadio accuse du retard



En visite sur le chantier, le ministre des infrastructures Makan Fily Dabo a crié sa « colère » aux responsables de l'entreprise Razel chargée de l'exécution des travaux de réhabilitation et d'extension de la route Troisième pont – RN6 avec construction d'un échangeur. Les travaux traînent en longueur, provoquant de gros bouchons au niveau de la circulation. Très pratique, le ministre a sollicité et obtenu une date butoir de la fin du chantier.

L'entreprise a promis fin décembre. Mais en homme averti, Makan Fily Dabo a lancé une sévère mise en garde : si les travaux ne sont pas achevés à cette date, il se réserve le droit de retirer purement et simplement le marché à Razel. A bon entendeur salut !

Rassemblées par la Rédaction

Source : l'informateur



le caractérise, le président Housseini Amion GUINDO n'a pas du tout été tendre avec les autorités de la transition. « Ce décret concernant le CNT infantilise et méprise la classe politique. Je lance un appel au sursaut national » a indiqué Poulo au micro d'un confrère de la place. Selon plusieurs sources, le président de la CODEM ne serait pas seul dans cette disposition qui ne présage rien de bon dans les jours prochains. D'autres réactions plus ou moins virulentes de certains partis sont attendues demain. Des jusqu'aboutistes se réchaufferaient déjà pour le boulevard. Il est clair que les autorités de la transition sont dans la logique d'en découdre avec la classe politique.

A suivre

Source : Figaro du Mali

Signature de pacte de non-agression à Niono : Dozos et Peulhs font la paix !

A l'issue du forum intercommunautaire sur la réconciliation tenu la semaine dernière à Niono dans la région de Ségou, un pacte de non-agression a été signé le 07 novembre 2020 entre les chasseurs traditionnels (dozo) et la communauté peule de la localité. Il s'agit à travers cet accord, de mettre fin à un cycle de violences, d'assassinats, d'enlèvements et viols, ainsi que de pillages de biens matériels dans les zones concernées.

Ce pacte de non-agression est le fruit de trois jours de discussion entre autorités, notables, responsables des communautés en conflit, ainsi que des leaders religieux. L'initiative doit permettre le retour de la paix et de la stabilité dans les localités concernées.

« Désormais aucun Peul ne doit toucher à un chasseur et aucun chasseur ne doit non plus toucher à un Peul. Nous exigeons de tous, le respect de cet engagement. Toutes les dispositions ont été prises pour le respect de cet accord de paix », a déclaré le secrétaire général de la fédération des chasseurs du cercle de Niono, Mamadou Bou Diarra, au micro de nos confrères de Studio Tamani.

Quant à Hambarké Yaranangoré, représentant de la communauté peule, il a souligné : « Celui qui veut aller aux champs, peut s'y rendre sans crainte. Celui qui veut conduire ses animaux aux pâturages, peut aller sans peur. Celui qui veut se rendre au marché, peut désormais s'y rendre sans aucune crainte. » Selon toujours Studio Tamani, les représentants



de la communauté peule estiment que ce pacte de non-agression va permettre la libre circulation des personnes et de leurs biens et mettra fin au cycle de violences, d'assassinats et d'enlèvements dans les douze communes du cercle de Niono.

Pour le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le lieutenant-colonel Abdoulaye Maïga, cet accord sera le début du retour effectif de la paix et de la cohésion sociale entre les communautés du centre. « C'est la nécessité d'aller à la paix et de privilégier le dialogue comme seul moyen de résolution des différends qui a mené à la signature de cet accord de paix », a-t-il ajouté.

Ousmane BALLO
Source : Ziré

Mali-Mauritanie : Mutualiser les efforts face aux défis communs

En visite dans notre pays, le ministre de la Défense nationale de la Mauritanie, Hanana Ould Sidi, a été reçu hier en audience par le Premier ministre Moctar Ouane. Il était accompagné par son homologue malien, le colonel Sadio Camara. « Je suis venu d'abord rendre une visite de courtoisie au Premier ministre pour l'écouter sur les priorités de la transition et lui faire un compte rendu des discussions que j'ai eues ce matin avec mon homologue malien de la Défense et des Anciens combattants », a expliqué Hanana Ould Sidi à sa sortie d'audience.

Le ministre de la Défense nationale de la Mauritanie a indiqué que la réaction du chef du gouvernement a été très positive.

« Le Premier ministre nous a expliqué quelles sont les priorités et quelle est l'importance des relations qui doivent exister entre la Mauritanie et le Mali », a-t-il souligné, ajoutant que les deux pays sont liés par l'histoire et la géographie en plus d'avoir beaucoup d'autres choses en commun.

D'après Hanana Ould Sidi, les destins de nos deux pays sont aussi liés. Et le Premier ministre a souligné l'importance de la mutualisation des efforts et des moyens pour relever les défis auxquels les deux pays sont confrontés.

Pour sa part, le ministre de la Défense et des Anciens combattants, le



colonel Sadio Camara a d'abord remercié son homologue mauritanien pour sa présence au Mali. « Ce matin, nous avons eu des échanges francs et fructueux, nous avons discuté du renforcement de la coopération entre nos deux pays », a fait savoir le ministre Camara, promettant qu'ils vont travailler davantage pour renforcer la sécurité dans nos frontières communes.

Dieudonné DIAMA
Source : L'Essor- Mali



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Informations sur le numéro vert 80 00 22 22 de l'OCLEI

L'OCLEI a mis en place le **Numéro vert 80 00 22 22** le 9 décembre 2019. L'appel est gratuit.

Le Numéro vert permet aux citoyens de dénoncer des faits d'enrichissement illicite dont ils ont connaissance. Il est géré par l'Unité des Plaintes et des Dénonciations. Du 9 décembre 2019 au 30 septembre 2020, il a reçu 520 appels. Sur ce total, il n'y a eu que 6 dénonciations concernant l'enrichissement illicite, soit 1%. Le présent message est diffusé pour permettre aux citoyens de mieux identifier les cas d'enrichissement illicite, les personnes et les biens pouvant être dénoncés sur le Numéro vert 80 00 22 22 de l'OCLEI.

- **Qu'est-ce que l'enrichissement illicite ?**

L'enrichissement illicite est le fait pour un agent public d'avoir des biens ou un train de vie qui dépassent ses revenus légitimes.

- **Qui est agent public ?**

Par « agent public », il faut entendre fonctionnaire civil ou militaire, élu, contractuel de l'Etat ou des communes, conseils de cercle, conseils régionaux.

- **Quelles sont les personnes qui peuvent être dénoncées à l'OCLEI ?**

Tout agent ou employé de l'Etat, des communes, conseils de cercle, conseils régionaux, des entreprises d'Etat et des établissements publics, des associations reconnues d'utilité publique, des projets et programmes de l'Etat.

Toute personne agissant au nom ou pour le compte de la puissance publique et/ou avec les moyens ou les ressources de celle-ci.

- **Quels sont les biens susceptibles d'être dénoncés ?**

Les maisons, les immeubles commerciaux, les champs, les fermes, les parcelles non bâties, les comptes bancaires, les valeurs en bourse, les actions dans les sociétés, les assurances-vie, les bijoux de valeur, les véhicules à moteur, les fonds de commerce, le cheptel.

Pour plus d'informations, appelez le Numéro vert 80 00 22 22 ou écrivez à info@oclei.ml

Merci pour votre soutien à la lutte contre l'enrichissement illicite.

Bamako, le 13 octobre 2020.

Communiqué du conseil des ministres du mercredi 11 novembre 2020



COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES DU MALI

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 11 novembre 2020, dans sa salle de délibération au Palais de Koulouba, sous la présidence de Monsieur Bah N'DAW, Président de la Transition, Chef de l'Etat.

1. A l'ouverture de la session, le Président de la Transition a fait observer une minute de silence à la mémoire du Général Amadou Toumani TOURE, Ancien Président de la République, décédé le mardi 10 novembre 2020.

Le Président de la Transition a rendu un vibrant hommage à l'illustre disparu et a présenté ses condoléances les plus émues à sa famille.

2. Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté des projets de texte ;
- et procédé à des nominations.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Sur le rapport du ministre des Affaires étran-

gères et de la Coopération internationale, le Conseil des Ministres a adopté :

1. des projets de texte relatifs à la ratification de l'Accord de Prêt signé, le 12 juin 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds de l'OPEP pour le développement international en vue du financement du Projet de réhabilitation de la route SEVARE-GAO (Section SEVARE-BORE).

Par cet Accord, le Fonds de l'OPEP pour le développement international accorde au Gouvernement de la République du Mali, un prêt d'un montant de 20 millions de dollars US, soit environ 10 milliards 500 millions de francs CFA. La réalisation du Projet financé contribuera à la croissance économique du pays à travers une amélioration du réseau routier national.

2. des projets de texte relatifs à la ratification de l'Accord-cadre de financement par vente à tempérament et de l'Accord de Prêt signés, le 17 juin 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Islamique de Développement, concernant l'appui d'urgence pour la lutte contre le virus COVID-19.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action national de réponse d'urgence à la pandémie de la COVID-19, la Banque Islamique

de Développement a conclu avec le Gouvernement de la République du Mali :

- un Accord-cadre de financement par vente à tempérament accordant un prêt d'un montant n'excédant pas 9 millions 500 mille Dollars américains, soit 5 milliards 225 millions de francs CFA environ ;

- un Accord de prêt sur les ressources ordinaires de la Banque, d'un montant n'excédant pas 10 millions de Dollars américains, soit 5 milliards 500 millions de francs CFA environ ;

- un Accord de prêt sur les ressources du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement, d'un montant ne dépassant pas 3 millions de Dollars américains, soit 1 milliard 650 millions de francs CFA environ.

La réalisation des actions prévues permettra de renforcer les interventions sanitaires d'urgence à travers, notamment l'amélioration de la prévention, du contrôle des infections et de la gestion des cas et le renforcement des centres de traitement.

3. des projets de texte relatifs à la ratification de la Convention de Prêt, signée le 12 juin et le 17 juillet 2020, respectivement à Paris et à Bamako entre le Gouvernement de la République du Mali et Natixis, pour le financement du projet de déploiement de la Télévision Numérique Terrestre.

Par la présente Convention, Natixis, consent au Gouvernement de la République du Mali, un Prêt d'un montant de 48 millions 471 mille 361 Euros, soit l'équivalent de 31 milliards 795 millions 128 mille 547 francs CFA.

La réalisation du projet financé permettra d'achever la transition numérique et d'améliorer les services de production et de diffusion audiovisuelles au Mali.

AU CHAPITRE DES MESURES INDIVIDUELLES
Le Conseil des Ministres a procédé aux nominations suivantes :

AU TITRE DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

- Chef de Cabinet : Colonel-major Faraban SANGARE.

- Conseiller technique : Colonel Boubacar MARIKO.

- Directeur Adjoint de la Direction des Ressources Humaines des Armées : Lieutenant-colonel Diakaridia SIDIBE.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

ET DE LA DECENTRALISATION

- Préfet du cercle de Niono : Commandant Kana MOUNKORO.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

- Secrétaire Général : Monsieur Oumar SOGOBA, Magistrat.
- Conseiller technique : Colonel-major Oumar MAIGA.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA REFONDATION DE L'ETAT

- Secrétaire Général : Monsieur Abraham BENGALY, Professeur de l'Enseignement supérieur.
- Conseillers techniques : Monsieur Aboubacar Tiécoura KONATE, Professeur de l'Enseignement supérieur ; Madame DIARRA Fatoumata TOURE, Professeur de l'Enseignement supérieur ; Monsieur Bayon SIMPARA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral ; Madame DIARRA Christine Bessi KEITA, Administrateur civil ; Monsieur Nohan SOW, Attaché de Recherche.
- Chargé de mission : Monsieur Ibrahim N'DIAYE, Professeur de l'Enseignement supérieur.

AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

- Attaché de Défense auprès de l'Ambassade du Mali à Berlin : Colonel Ismael DIARRA.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Secrétaire Général : Monsieur Soussourou DEMBELE, Inspecteur des Impôts.
- Chef de Cabinet : Monsieur Fasséry DOUMBIA, Gestionnaire.
- Conseiller technique : Monsieur Boniface SANOU, Magistrat.
- Membre de la Cellule nationale de Traitement des Informations Financières : Madame COULIBALY Fatoumata HACKO, Economiste.

AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

- Secrétaire Général : Monsieur Imirane Abdoulaye, Ingénieur des Constructions Civiles.
- Chef de Cabinet : Monsieur Amadou DIARRISSO, Inspecteur des Services Economiques.
- Conseillers techniques : Monsieur Modibo

POUDIOUGOU, Magistrat ; Monsieur Bernard KEITA, Administrateur civil ; Madame HAIDARA Mariam HAIDARA, Ingénieur des Constructions civiles ; Monsieur Drissa COULIBALY, Ingénieur des Constructions Civiles ; Monsieur Lassana DIAKITE, Magistrat.

- Chargés de mission : Madame Korotimi Niénéma COULIBALY, Journaliste ; Monsieur Tiebone TANGARA, Juriste ; Monsieur Wafi ould DAH, Administrateur des Arts et de la Culture ; Monsieur Ibrahim A BARRY, Gestionnaire ; Madame Assiéto TOURE, Urbaniste.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

- Administrateur à la CMDT : Monsieur Nango DEMBELE, Agroéconomiste.

AU TITRE DU MINISTERE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR ET DE L'INTEGRATION AFRICAINE

- Secrétaire Général : Madame TANGARA Néma GUINDO, Maître de Conférences.
- Chef de Cabinet : Monsieur Mohamed AG AL-BACHAR, Gestionnaire.
- Conseillers techniques : Monsieur Boulaye KEITA, Maître-Assistant ; Monsieur Tahirou SIDIBE, Magistrat ; Madame GUINDO Fatoumata dite Fatim DIAKITE, Administrateur Civil.
- Chargés de mission : Monsieur Aboubacar Madani TRAORE, Journaliste-Communicateur ; Monsieur Moulaye Reggani HAIDARA, Ingénieur en Informatique ; Monsieur Amara Ag Hamdona, Gestionnaire des Ressources humaines ; Madame Mariam Walet ELHADJI, Gestionnaire ; Madame Zarha Walet Hamed Idda, Gestionnaire.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Conseiller technique : Monsieur Abdoul Karim MAIGA, Administrateur de l'Action sociale.
- Chargés de mission : Monsieur Mahamadou CISSE, Gestionnaire ; Monsieur Ibrahim Ahmadou TOURE, Economiste ; Monsieur Niaga DIOP, Juriste ; Madame Mariam KEITA, Professeur de l'Enseignement Secondaire Général ; Madame Korotim THERA, Juriste.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DU**DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Chef de Cabinet : Madame Aïssata Cheick SYLLA DOUCOURE, Journaliste.
- Chargés de mission : Monsieur Demba COULIBALY, Journaliste ; Monsieur Tiécoro Samson KONE, Administrateur des Ressources Humaines ; Madame Fatou N'DAW, Ingénieur en Génie civil ; Madame COULIBALY Fatouma C. SANGARE, Expert en Développement.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

- Chef de Cabinet : Madame Ramata Tambadou CAMARA, Juriste.

AU TITRE DU MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

- Secrétaire Général : Monsieur Moussa CISSE, Ingénieur de l'Industrie et des Mines.
- Chef de Cabinet : Monsieur Lamine Alexis DEMBELE, Ingénieur géologue.
- Conseillers techniques : Monsieur Lassana GUINDO, Ingénieur de l'Industrie et des Mines ; Madame Binta TRAORE, Ingénieur de l'Industrie et des Mines ; Monsieur Issa COULIBALY, Ingénieur de l'Industrie et des Mines ; Monsieur Amadou Djadjé KEITA, Professeur de l'Enseignement supérieur ; Monsieur Famakan KAMISSOKO, Ingénieur de l'Industrie et des Mines ; Monsieur Moussa OMBOTIMBE, Ingénieur de l'Industrie et des Mines ; Monsieur Drissa SAMAKE, Ingénieur de l'Industrie et des Mines.
- Chargés de mission : Monsieur M'Baye COULIBALY, Journaliste ; Monsieur Abdoulaye SYLLA, Gestionnaire des Ressources Humaines.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Secrétaire Général : Monsieur Amadou Diarra YALCOUYE, Conseiller des Affaires étrangères.
- Conseiller technique : Monsieur Mahamadou Youssoufa SIDIBE, Professeur de l'Enseignement Secondaire.
- Chargé de mission : Monsieur Aly AG HATT, Juriste.

Bamako, le 11 novembre 2020.

**Le Secrétaire général du Gouvernement,
Salifou DIABATE
Chevalier de l'Ordre national**

Signature de protocole : Le Synafoma et la CDMT décident de cheminer ensemble

Dans le but de réparer cette injustice sociale, le Syndicat National des Forestiers du Mali et (SYNAFOMA) a décidé de s'affilier à la Centrale Démocratique des Travailleurs du Mali (CDTM) en vue d'améliorer les conditions de vie de ses membres. La cérémonie de signature du protocole d'adhésion s'est déroulée le 02 novembre dernier au siège de la CDMT à Bamako, sous la co-présidence des secrétaires généraux de la CDMT Mme Sidibé Dédéou Ousmane et du SYNAFOMA, l'Adjudant des Eaux et Forêts Ladj Sanogo

Pour l'atteinte de ses objectifs, le syndicat a signé un protocole d'adhésion à la CDMT qui a pour but d'assurer la défense, la sauvegarde et la promotion des intérêts matériels et moraux de ses membres. Créé en octobre dernier à travers une Assemblée générale constitutive et bénéficiant de l'acte de conformité avec la loi N-92-020 du 23 septembre 1992 (portant code du travail et de la tutelle au Mali), délivré par le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de la commune VI du District

de Bamako, le Syndicat national des forestiers du Mali (SYNAFOMA) est désormais membre à part entière de la Centrale démocratique des travailleurs du Mali (CDTM). Après la présentation des structures, suivie de la signature du protocole d'adhésion par les deux parties, la première responsable de la CDMT, a félicité et encouragé les adhérents. Sidibé Dédéou Ousmane a ensuite assuré que « par la signature de cet acte, la CDMT accepte l'adhésion du SYNAFOMA, de tous ses militants et militantes en son sein ». Pour sa part, le

tout nouveau secrétaire général du Syndicat national des forestiers du Mali a remercié la CDMT pour son accueil chaleureux, avant de saluer l'esprit militant de l'ensemble des responsables de la centrale syndicale.

A cette occasion, l'adjudant Ladj Sanogo a adressé ses remerciements aux plus hautes autorités du pays, à l'ensemble de notre hiérarchie et tous les syndicalistes. Pour ce faire, il a demandé leur soutien permanent pour guider les pas du nouveau bébé qui vient de naître pour élargir la famille.

En plus, l'Adjudant Sanogo a rappelé que de sa création en 1935 à nos jours, le service des Eaux et Forêts du Mali, a subi plusieurs évolutions, tout en gardant à chaque fois ses missions essentielles. Il s'agit de la gestion durable des ressources forestières et fauniques du pays sur l'ensemble du territoire national.

A noter que le SYNAFOMA est constitué d'un secrétariat général et son adjoint, d'un Secrétariat administratif et deux adjoints, d'un Secrétariat aux revendications et aux relations extérieures et un adjoint, d'un trésorier et son adjoint, d'un Secrétariat à la promotion de la profession de Forestier et aux activités scientifiques, du Secrétaire aux activités culturelles et sportives et d'un Secrétaire à la promotion sociale et aux conflits.

Le SYNAFOMA a aussi vu le jour pour faire la promotion de la profession de forestier, pour veiller spécifiquement à la carrière professionnelle des cadres des Eaux et Forêts. A cet égard, il s'agit aussi également de contribuer à développer l'esprit de corps, de solidarité, de coopération et d'entraide entre ses syndiqués, motiver l'émulation chez les travailleurs afin d'accroître la productivité et d'améliorer la qualité des produits.

■ Ibrahim Sanogo



Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : La CENTIF renforce les capacités des magistrats !

Pour rendre l'architecture judiciaire plus fonctionnelle et plus efficace, l'Institut National de la Formation Judiciaire (INFJ), en collaboration avec la Cellule Nationale du Traitement des Informations Financières (CENTIF) a organisé du 9 au 11 novembre 2020, un atelier de formation à l'intention des magistrats du Parquet et du Siège de Kayes, Mopti et Bamako sur : « la lutte contre le blanchiment des capitaux, financement du terrorisme et financement des armes de destruction massive ».



Dans le souci d'élargir cette formation, le Directeur Général de l'INFJ, Toubaye Koné a salué le Président de la CENTIF pour son accompagnement à la présente session de formation avec la participation des magistrats et des autorités chargées de la répression. « Chacun aura pu apporter sa pierre d'édifices à la réussite d'une architecture judiciaire plus fonctionnelle » a souligné le DG Toubaye Koné.

A cet égard, le président de la CENTIF, Marimpa Samoura, a relevé que la plupart des acteurs impliqués dans la lutte ont peu de connaissances en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux dans toutes ses dimensions notamment son impact désastreux sur l'économie et la stabilité des Etats. « L'argent sale détruit tout sur son passage », a-t-il déclaré.

A titre de rappel, le Mali a recensé des avancées significatives entre 2008 et 2019. Malgré la densité des infractions sous-jacentes liées au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, le pays a enregistré très peu de condamnation dans ce domaine.

Au regard de ces constats établis, le Mali a décidé d'élaborer un plan d'action triennal 2020-2022, a indiqué Marimpa Samoura. Par la même occasion, le ministre de la Justice et Garde des sceaux, Mohamed Sida Dicko, a salué l'initiative de cet atelier et la collaboration constante de la CENTIF. A ses propos, il suffit d'avoir des personnes de ressources afin de lutter contre ce phénomène, avant de poursuivre que ces travaux permettront de renforcer les aspects juridiques qui sont éventuellement au cœur des préoccupations du Département de la Justice.

En plus, il a profité de l'occasion pour solliciter les participants d'acquérir des connaissances de base sur la problématique conceptuelle et légale de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Pour lui, l'objectif est d'avoir engagé et mis en œuvre les poursuites pénales, ainsi que l'enquête financière en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Aux cours des travaux, les échanges permettront d'acquérir et maîtriser les techniques spéciales d'enquête et de pour-

suites pénales dans le cadre d'une stratégie adaptée à la lutte contre les circuits financiers clandestins des organisations criminelles et terroristes, a conclu le ministre Mohamed Sida Dicko

Les trois jours de travaux devront permettre une actualisation des connaissances et un développement des compétences et des aptitudes des magistrats et des agents d'application de la loi en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, les financements du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive. Les Magistrats et les agents de répression criminelle appréhendent la problématique conceptuelle et légale de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cet atelier permettra aux magistrats d'engager et de mettre en œuvre les poursuites pénales, ainsi que l'enquête financière en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

■ Ibrahim Sanogo

Exactions sur la population à Libé, imputées aux FAMA : La jeunesse FINA TAWA SEENO campe sur sa position

Le massacre de 24 Peuls, le 22 octobre 2020, à Libé dans la commune de Baye (cercle de Bankass), sonne aux yeux de la Jeunesse Fina Tawa Seeno comme une expédition punitive perpétrée par une partie de l'armée malienne. Celle-ci avait démenti les faits et parle de « rumeurs ».



A travers une conférence de presse animée le samedi 7 novembre 2020 à la Maison de la Presse, sous le thème : « Situation sécuritaire au Centre : Cas de Libé », Ibrahim Dicko, Mme Fatoumata Diallo et l'ex-député Idrissa Allaye Sankaré de l'association Jeunesse Fina Tawa Seeno, n'ont pas été par le dos de la cuillère à la suite des exactions ayant entraîné la mort de 24 habitants de Libé. C'était sous le regard vigilant de leur invité Me Hassan Barry. Ladite conférence est destinée à informer l'opinion publique nationale et internationale de la situation tragique que continuent de vivre les populations peules de la région de Mopti en général et du Seeno en particulier depuis le début de cette crise.

D'entrée de jeu, le conférencier Ibrahim Dicko dénonce et condamne « le comportement de certains membres de ces forces de défense et de sécurité qui, de par leurs agissements inhumains, irresponsables et indécentes ternissent l'image de toute une armée et au-delà de toute une nation ». Loin de « livrer un procès d'intention à notre armée », elle sert également de tribune pour saluer le sacrifice ultime dont font preuve nos forces de défense et de sécurité et leur exprimons le soutien et la solidarité de l'association.

« Les graves violations des droits humains auxquelles s'adonnent ces brebis galeuses tapies dans l'armée sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont dirigées principalement contre une communauté, notamment la com-

munauté peuhle remettant ainsi en cause l'unité nationale du pays déjà fragilisée par les différentes rebellions indépendantistes du nord », regrette M Ibrahim Dicko.

Tableau sombre

Rien que pour la période allant de février 2020 à nos jours, la jeunesse FINAA TAAWA SEENO a répertorié avec des preuves à l'appui, cent vingt-huit (128) cas d'exécutions sommaires et extrajudiciaires, des dizaines de blessés et deux cents cinquante et un (251) cas de personnes enlevées ou portées disparues. Parmi les cas les plus flagrants et les plus récents, le massacre de « cinquante-cinq (55) personnes à Ogossagou le 13 février 2020 », de « 14 personnes sur la base de leur appartenance ethnique, le 3 juin 2020 » au village de Niangassadiou dans la commune de Mondoro, cercle de Douentza, l'exécution du trente-quatre (34) personnes dont 3 femmes, 3 enfants de moins de 4 ans, des vieillards, deux chefs de villages (ceux de Binedama et Naye) dans le village peuhl de Binedama (commune de Madougou, cercle de Koro).

Et le conférencier de préciser longuement : « Même scénario le 22 octobre 2020 à Libé dans la commune de Baye (cercle de Bankass). Suite à l'attaque perpétrée par des présumés terroristes sur le camp de Sokoura le 12 octobre 2020, l'armée décide de procéder à des opérations de ratissage, ce qui est tout à fait normal et nécessaire sauf qu'il s'agissait plutôt d'opérations de représailles contre un village peuhl situé à plus de 40km au nord de Sokoura et soupçonné à tort d'abriter les présumés auteurs de l'attaque du camp. Ces soupçons infondés ont suffi pour que des soldats maliens, guidés par des chasseurs locaux (Mani de Milma-kanda et Tidiani de Pissa) dé-

barquent dans le village de Libé ce jeudi, 22 octobre 2020, aux environs de 11h30, pour tirer sans discernement sur tout ce qui bouge. Le bilan est lourd : vingt-quatre (24) corps sans vie ont été formellement identifiés et inhumés 24 heures après par les rescapés de la furie meurtrière. Il faut souligner qu'une dizaine des personnes tuées ont plus de 60 ans. Les visiteurs du jour n'ont pas seulement tué, ils ont également incendié et pillé avec une cruauté indescriptible habitations, champs de culture et greniers. Des femmes survivantes, séquestrées et menacées de mort, rapportent que certains militaires faisaient le porte à porte à la recherche d'argent et de bijoux. Un survivant de 75 ans rapporte qu'il a été arrêté devant sa porte et conduit vers une mare au bord du village où il trouva six autres villageois couchés à terre les mains ligotées et les yeux bandés.

Les sept (7) personnes furent ensuite conduites dans une maisonnette non loin de la grande route avant d'être « arrosées ». Ayant pris des balles au bras et couvert de sang, le vieux a été laissé pour mort comme les autres. Il reprit ses esprits 1h après et se débrouilla pour arriver chez lui. Il est aujourd'hui en traitement dans un endroit que nous tenons secret pour des raisons de sécurité ».

Et M. Dicko de marteler : « Nous avons à notre disposition les images de la maison qui a abritée cette basse besogne ainsi que la liste de toutes les victimes. Tous ces cas ont été com-

mis par des militaires ou du fait de leur complicité ».

Une expédition punitive

A en croire le conférencier, ce tableau macabre est loin d'être exhaustif, car de nombreux autres cas sont volontairement passés sous silence. « La jeunesse Finaa Taawa Seeno n'allait point s'émouvoir si ces tueries se situaient effectivement dans la lutte contre le terrorisme. Ce phénomène qui a aujourd'hui une dimension mondiale est malheureusement utilisé comme prétexte pour exterminer toute une communauté. Cela ne peut et ne saurait continuer », a prévenu l'orateur du jour. Lequel a lancé un cri de détresse en direction de l'ensemble de la population malienne, les autorités nationales, la hiérarchie militaire, la communauté internationale, la presse nationale et internationale pour aider à mettre fin à ces pratiques cruelles qui sont contraires à notre éthique et violent la Constitution du 25 février 1992.

L'association a invité la hiérarchie militaire à tout mettre en œuvre pour identifier et extirper de ses rangs les mauvaises graines qui salissent l'image de l'armée et l'éloigne d'une partie du peuple. « Autant nous dénonçons et condamnons les agissements des éléments incontrôlés de l'armée, autant nous soutenons et félicitons les braves soldats qui exercent leur mission dans la légalité et le respect des droits humains. Tous ceux qui se mettent en

marge de l'esprit d'une armée républicaine doivent être considérés comme les ennemis du peuple et soumis à la rigueur de la loi », a déclaré M. Dicko.

Par ailleurs, le conférencier estime que ces actes sont prémédités et frisent avec une expédition punitive d'une population qui n'a rien à foutre avec les djihadistes : « Notre association constate avec amertume qu'il s'agit d'un scénario mis en scène sur la base d'une stigmatisation savamment entretenue faisant de tous les membres de cette communauté des potentiels terroristes qu'ils soient bergers, commerçants, maîtres coraniques, talibés ou même fonctionnaires »

En tout état de cause, au regard des preuves matérielles irréfutables dont elle dispose, la jeunesse FINAA TAAWA SEENO, en concertation avec les organisations de défense des droits humains, dit se réserver « le droit d'engager des poursuites judiciaires contre les auteurs et complices de ces crimes crapuleux... et exige des autorités nationales des enquêtes judiciaires diligentes » sur tous les cas d'actions soulevés.

Le 28 octobre dernier, l'Etat-major général a, à travers un communiqué, balayé du revers des mains ce qu'il qualifie de « rumeurs » qui ne « visent qu'à ternir l'image des Forces Armées Maliennes et à créer un sentiment de haine. »

D.C.A

Source : Le SOFT



Grève des syndicats de l'Administration territoriale du Mali : Entretien exclusif avec Ousmane Christian Diarra

Depuis plus de deux semaines, notre pays est confronté à l'une des plus graves grognes sociales de son existence. Les préavis, suivis des grèves de plusieurs semaines paralysent le fonctionnement normal de l'État. Pour mieux comprendre et informer ses lecteurs, le quotidien digital Malikilé a obtenu de Ousmane Christian Diarra, du Syndicat des Administrateurs Civils du Mali une interview exclusif.



Votre syndicat est en grève depuis deux semaines. Pouvez-vous rappeler à nos lecteurs vos principaux points de revendication, leur base légale et leur légitimité ?

Avant de commencer, je voudrais vous remercier de l'intérêt que vous portez à notre action. Notre grève est consécutive au dépôt d'un préavis comprenant onze (11) points de revendication. Les quatre premiers sont une demande de respect d'un engagement pris par l'Etat depuis mai 2018 et sont relatifs à l'octroi de primes et indemnités de sujétion de risque (point 1), de représentation (point 2), de logement (point 3) et d'augmentation de taux de

primes spéciales pour les travailleurs du MATD (point 4). Le 5ème point est relatif à la fixation du nombre d'agents de sécurité à mettre à la disposition des représentants de l'Etat. Les 6ème, 7ème et 8ème points sont relatifs à la prise en charge par l'Etat du salaire des agents du cadre de l'administration générale des collectivités territoriales, l'élaboration des cadres organiques des services étatiques pour prévoir des fonctionnaires des Collectivités Territoriales du cadre de l'Administration générale et l'élaboration d'un plan de carrière pour les fonctionnaires du cadre de l'administration générale des collectivités territoriales. Les trois derniers points ont trait respectivement au traitement des états de salaire de l'ensemble

du personnel des Agences de Développement Régional (ADR), l'application immédiate de leurs Accords d'établissement et enfin l'ouverture d'une concertation pour doter les ADR de ressources propres pour un meilleur ancrage régional.

Toutes ces doléances se justifient simplement parce que soit ce sont des engagements trop longtemps pris à tenir (points 1, 2, 3, 5, 7) soit des dispositions légales à respecter par l'Etat (points 9, 10 et 11) ou enfin une question de justice et d'équité entre les agents relevant du même employeur (point 6 et 8). Seul le point 4 est une nouvelle doléance compte tenu de la charge du travail et des risques de plus en plus élevés qui pèsent sur nos militants.

Quant à leur légitimité, ces doléances sont restées depuis des années quand des revendications postérieures d'autres travailleurs ont été satisfaites avec un coût financier plusieurs fois plus élevé. C'est du deux poids, deux mesures et une gestion inacceptable en « mauvais père de famille » par l'Etat.

Quels sont les points d'achoppement avec le gouvernement ?

Pour le camp d'en face, rien n'est acceptable, même les questions liées à une simple rencontre comme le point 11. En un mot tous les points sont rejetés par le gouvernement qui n'a certainement pas le temps de nous écouter.

Certains disent que vous auriez dû observer une trêve dans vos revendications durant la période de transition : que répondez-vous à ceux qui vous font de tels reproches ?

D'abord, ce n'est à personne de nous indiquer le moment où nous devons agir à part nos militants dont nous avons le mandat et pour le compte desquels nous agissons. C'est le malade qui sait à quel moment son cas critique mérite consultation.

Ceci dit, nous courrons depuis mai 2018 après le gouvernement concernant les doléances relatives aux avantages pour les administrateurs civils et bien plus longtemps encore pour les travailleurs des collectivités, sans que rien ne bouge. En février 2020, le gouvernement nous a opposé la non-soutenabilité de ses propres engagements en notre faveur, qui s'élevaient



à l'époque à 6,3 milliards pour accepter, quelques mois plus tard, concéder près de 80 milliards à d'autres syndicats. Soit on est juste ou l'on ne l'est pas !

Le gouvernement soutient que vos revendications ne sont pas financièrement soutenables. Contestez-vous ces arguments ?

Nous avons nos militants dans tous les segments de l'Etat et savons ce que chacun a comme avantage. Nous ne pouvons pas comprendre ni accepter que quand cet argument nous est opposé en février que le même gouvernement concède à des demandes près de dix fois plus élevées que la nôtre. Ce n'est pas un problème de soutenabilité mais de mépris vis-à-vis de nos corps.

A l'issue de la marche pacifique que vous avez organisée, vous avez été reçu par le Premier ministre. Quelles ont été les conclusions de cette rencontre ?

Le Premier ministre a parlé de généralités, notamment la noblesse de nos fonctions et le respect auquel nous avons droit. Il s'est engagé à apporter des solutions aux frustrations et au mépris dont nous pensons être victimes. Il a aussi dit que tout sera mis en œuvre pour que nos camarades otages recouvrent rapidement leur liberté.

Vous avez enlevé vos épaulettes et vos képis pour les lui remettre, quel sens donnez-vous à ce geste ?

Les épaulettes et le képi pour les représentants de l'Etat, le stylo et le papier pour les

commis de l'Etat que nous sommes en tant qu'administrateurs civils ou travailleurs du MATD, symbolisent le mieux ce que nous sommes et ce que nous faisons. Comme les autorités gouvernementales et la classe politique n'affichent que mépris et déconsidération pour nous, par ce geste, nous avons voulu leur signifier que nous nous retirons du service de la Nation auquel nous sommes mis par leurs soins. En nous les restituant, le Premier ministre a voulu nous signifier que tel ne sera plus le cas. En somme, une façon de nous renvoyer sereinement à l'exercice de nos fonctions.

Quelle analyse faites-vous de la libération de certains otages, notamment occidentaux, en échange des centaines de djihadistes alors que des administrateurs civils sont détenus depuis bien longtemps ?

Une vie sauvée est toujours salutaire. Mais que cela soit fait, pour nous, au détriment de ses propres représentants, superbement ignorés au profit d'otages occidentaux, cela nous a fait très mal. Voilà pourquoi nous avons marché et

dénoncé ce manque de solidarité nationale vis-à-vis de ses propres ressortissants.

Quelles sont les démarches entreprises par votre syndicat pour obtenir leur libération ?

Nous n'avons jamais ménagé nos efforts pour les cas d'otage. Je rappelle que sur six otages libérés dans nos rangs, cinq l'ont été grâce à nos efforts directs. Nous sommes allés jusqu'à payer dix millions de francs CFA de rançon pour faire libérer le sous-préfet central de Diré en juin 2020.

Au regard de l'évolution de la situation, une grève illimitée est en cours. Quelles seront les actions que vous allez mener pour faire fléchir le gouvernement ? Ne craignez-vous pas un effondrement de l'Etat lui-même ?

Nous n'entreprendrons rien d'autres choses que la grève pour faire infléchir l'Etat. Nous en avons les moyens et les capacités techniques et intellectuelles. La grève est moyen légal suffisant. L'Etat, que nous avons pensé incarner, pour beaucoup de nos militants jusqu'à notre prise de conscience du contraire, ne s'effondrera jamais de notre fait. Nous savons suffisamment ce qu'il vaut pour le laisser mourir du fait des aventuriers et vacanciers qui y viennent pour se construire et le tuer en le vidant de son sens.

Sentez-vous un impact de votre lutte,

Nous laissons aux autres de le constater et de le dire. Je vous remercie encore une fois de votre intérêt.

■ **Moctar Sow**



Conférence de section de l'Asma-CFP Ségou : « Ma préoccupation, c'est les communales pour préparer les législatives et la présidentielle » Abdine Koumaré

L'Alliance pour la solidarité au Mali-Convergence des forces patriotiques (Asma- CFP) Ségou, a tenu sa conférence de section, le samedi 7 novembre, à son siège. Sous l'égide du secrétaire général Abdine Koumaré, l'événement a mobilisé plusieurs secrétaires généraux des 30 sous-sections du cercle de Ségou, des élus régionaux et communaux ainsi que des militants et sympathisants du parti. L'occasion était bonne pour tenter d'enterrer la hache de guerre et faire face à l'essentiel qui se résume à l'obtention d'une large majorité à l'issue des communales prochaines afin de préparer les échéances électorales suivantes. C'est du moins l'objectif que s'est fixé le secrétaire général Abdine Koumaré. «Ma préoccupation c'est les communales pour préparer les législatives et la présidentielle», a-t-il déclaré, affichant ainsi une ambition qui ne lui paraît pas au-dessus des moyens de l'Asma-CFP, à le croire. Il suffit, explique-t-il, que la cohésion et l'esprit collectif soient renforcés. «Mettons à plat tous les problèmes, mettons-nous debout comme un seul homme et allons à ces importantes échéances », a-t-il lancé à ses camarades pour la circonstance. Evoquant la défaite aux dernières législatives, l'ex-député en a endossé la pleine responsabilité en ces termes : «Certes il y a des dysfonctionnements, la vérité est que les résultats ne reflétaient pas la vérité des urnes et j'assume l'entière responsabilité de cette défaite».



L'Asma-CFP fait partie des premières forces politiques du cercle, nous l'avons démontré lors des législatives de 2019 et, aujourd'hui, beaucoup ne rêvent que de nous rejoindre », a-t-il ajouté devant les différents secrétaires généraux en les exhortant à redynamiser davantage les structures du parti. Toutes choses qui passent, selon lui, par un état des lieux objectif aux niveaux de chaque sous-section ainsi que par des mesures de correction et de redressement des lacunes constatées lors des législatives passées. Et le secrétaire général de promettre une implication personnelle pour soutenir toutes les sous-sections afin qu'elles engrangent des résultats aux communales prochaines, tributaires selon lui de la tenue de conférences d'investiture crédibles, transparentes,

concrètes et sans complaisance. « Mettons de côté nos différends et nos querelles partisans, querelles de leadership et de positionnement pour porter ensemble notre parti au sommet de notre cercle, de notre région et de notre pays », a-t-il conseillé.

Adama Ballo, le secrétaire général adjoint de la section, s'est dit convaincu pour sa part que la contre-performance de l'Asma, lors des dernières législatives, n'est imputable qu'à un problème d'organisation. Même son de cloche du côté du secrétaire à l'organisation, Ibrahim Maïga, qui invite les différentes sous-sections à corriger les erreurs du passé afin de se renforcer pour les futures échéances.

Amadou Ballo, pour sa part, a invité les militants et militantes de l'Asma à sortir des tranchées pour faire bloc derrière un idéal et les

convictions communes pour le bonheur du parti. Pour les futures échéances, il a ainsi tiré la sonnette d'alarme au sujet des alliances. «Faisons alliance avec les formations politiques pas parce qu'elles sont grandes, mais plutôt à cause de celui qui les représente localement»

La rencontre a été sanctionnée par une série de recommandations, résolutions et propositions parmi lesquelles on peut retenir la création d'une section des jeunes et des femmes, le renforcement de la cohésion au sein du parti et la conclusion d'alliances porteuses dans l'intérêt du parti.

Amidou KEITA
Source: Le Témoin



Chérif Ousmane Madani Haïdara : « Nous avons toujours prié pour ceux qui veulent sauver le pays »

Après la célébration avec éclat de la 36^e édition du Maouloud, le guide spirituel de la Fédération Ançar-Dine Internationale (FADI), Chérif Ousmane Madani Haïdara, président du Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM), a animé sa traditionnelle conférence de presse, le 7 novembre 2020, à son domicile à Banconi Dianguinébougu. Au cours de cette rencontre, les échanges ont porté sur la Transition, le Forum de Niono, la gestion du HCIM, la nomination du ministre en charge des Affaires religieuses, etc.

Malgré le contexte du pays marqué par l'insécurité et la COVID-19, 152 806 pèlerins, dont 77 164 hommes et 75 642 femmes, venus de 25 pays sur les 37 membres de la FADI, étaient à Bamako pour célébrer cette 36^e édition du Maouloud dirigée par le Chérif Ousmane Madani Haïdara contre 148 637 en 2019. Parmi ces 152 806 pèlerins, figuraient 1 045 prêcheurs qui ont animé 40 608 séances de prêches.

Aussi, l'occasion a été bonne pour le guide spirituel de la FADI, d'informer l'opinion que les Ançars sont en train de tout mettre en œuvre pour qu'un nouveau site soit aménagé pour l'organisation de l'événement. Selon lui, après l'acquisition d'un site de près de 150 hectares à Fia, une localité située derrière Safo dans le cercle de Kati, la principale difficulté se situe

au niveau de l'accès audit site. En attendant, avance-t-il, le Stade du 26 mars reste le site retenu.

Pour la prise en charge de l'organisation de la présente édition, la FADI, selon ses responsables, a dépensé 850 millions de FCFA et cela sans compter les volontaires qui se sont investis sans rémunération. En ce qui concerne la sécurité des pèlerins, plus de 6000 agents ont été mobilisés par la FADI. A ceux-ci, s'ajoutent les 1 000 hommes déployés par l'Etat sur les sites de la FADI. Dans son intervention le Chérif Ousmane Madani Haïdara s'est réjoui du fait que l'événement s'est déroulé sans incidents majeurs.

« JE NE DÉPENDS PAS D'UN HOMME POLITIQUE »

Parlant de ses rapports avec les leaders politiques, Chérif Ousmane Madani Haïdara a tenu à préciser : « **Si les Maliens sont sincères, ils doivent reconnaître que j'ai toujours dit que les leaders religieux ne doivent pas afficher publiquement leur position politique.** » Ce qui prouve, à son avis, qu'il est apolitique. Pour lui, après ce que lui donnent les membres d'Ançar-dine, il n'a pas le droit d'aller tendre la main à un homme politique. « **Même si j'ai besoin d'un milliard de FCFA, ils (les membres d'Ançar-dine) sont capables de me l'apporter en une semaine** », s'est-il réjoui. Pour preuve, chaque matin, dit-il, la FADI me donne deux sacs de riz, deux sacs de mil et 100 000 FCFA, sans oublier la prise en charge des frais d'électricité. « **Je ne suis pas du rang de ceux qui n'ont aucune source de revenus et qui sont obligés de vivre de la politique** », a-t-il lancé.

« NOUS N'AVONS PAS ÉTÉ ÉCOUTÉS... »

Pour le guide spirituel de la FADI, ces acharnements contre sa personne viennent de ceux qui sont jaloux de sa réputation. Sinon, dit-il, le HCIM a pris plusieurs initiatives allant dans le sens de l'apaisement, sans succès. « **Nous n'avons pas été écoutés, sinon il n'y aurait pas le 18 août** », s'est-il défendu, avant d'ajouter que ses partisans ont pris l'engagement de construire ce pays et non le détruire. S'agissant de la nomination du Dr Mahamadou Koné comme ministre des Affaires religieuses

et du Culte de la Transition, Haïdara se défend d'en être à l'origine, même s'il reconnaît qu'il a été désigné par le HCIM dont il est le président. « **Je n'ai pas donné le nom du ministre Koné. On avait demandé trois curriculum vitæ au HCIM, et c'est le bureau qui a proposé les trois personnes** », a-t-il dit.

Parlant de la Transition, le président du HCIM a indiqué que le Mali n'existait plus et que c'est maintenant qu'il est question de rétablir le pays. Pour lui, le Mali était devenu un Etat où régnaient l'impunité et l'anarchie qui sont antinomiques avec l'existence d'un Etat de droit. « **Quand les responsables de la junte sont venus me voir, l'application de la loi a été la première préoccupation que j'ai soulignée. Mais, j'ai l'impression que les choses commencent à changer** », a-t-il.

Face à la situation qui prévaut au nord et au centre du pays, Chérif Ousmane Madani Haïdara trouve que le Mali est victime d'un complot international. « **Nous avons toujours prié pour ceux qui veulent sauver le pays** », témoigne-t-il.

LE HCIM GARANT DE LA PAIX À NIONO

Selon le guide spirituel de la FADI, le 7 novembre 2020, le HCIM a envoyé trois médiateurs pour assister au forum intercommunautaire sur la réconciliation à Niono dans la région de Ségou. Sous la supervision de quatre membres du gouvernement, un accord a été négocié et signé entre les Dozos et les Peuls pour mettre fin à un cycle de violence dans la localité et le HCIM a été désigné comme garant de cet accord. Cela prouve, de l'avis de Haïdara, que le HCIM œuvre pour la paix. Pour lui, il n'y a pas de difficultés particulières de gestion au niveau du HCIM. « **Nous nous entendons très bien dans la gestion. Notre principale préoccupation, c'est le fait que les gens pensent que nous avons de l'argent au HCIM** », a-t-il dit.

A O
Source : Ziré

Conseils National de Transition : Deux décrets arbitraires pour installer l'institution



Après un long passage à vide saccadé par des tergiversations inexplicables, le processus d'installation du CNT a fini par emprunter les chemins de traverse des bricolages juridiques qui le conduisent tout droit dans l'enfer des irrégularités. L'une des tares de cette Transition est justement d'être gangrenée par des charlatans juristes tapis dans l'ombre des plus hautes institutions de l'Etat. En vérité, ce sont ces charlatans juristes qui sont à l'origine de la trajectoire de républicaine bananière imprimée au pays dès le lendemain du coup d'Etat du 18 août 2020. Sans doute par instinct de survie matérielle, ils semblent davantage préoccupés à traficoter au profit de la Transition des semblants d'enveloppes juridiques à des desseins inavoués qu'à lui opposer en toute conscience professionnelle la rigueur juridique de l'Etat de droit qui fait la vraie autorité de l'Etat républicain. Le Conseil National de Transition (CNT) n'échappe pas à ces manigances. Cet organe emblématique censé créditer la Transition d'un minimum de constitutionnalité se met en place dans des conditions qui font injure autant à la Consti-

tution de 92 qu'à la Charte de la Transition elle-même.

BAH N'DAW INCOMPETENT POUR FIXER LES MODALITES DE DESIGNATION DES MEMBRES DU CNT

Le Décret n°2020-0142/PT-RM du 9 novembre 2020 fixant les modalités de désignation des membres du CNT est symptomatique de la dérive d'irrégularités juridiques qui mine la Transition et qui décrédibilise le discours de rétablissement de l'ordre constitutionnel et de l'Etat de droit dans notre pays. Pour bien s'en rendre compte, il faut se reporter au Titre III de la Charte consacré aux organes de la Transition. L'article 3 de ce Titre cite le Président de la Transition, le Conseil national de Transition et le Gouvernement de la Transition. Il faut préciser que tous ces trois organes sont des institutions de nature constitutionnelle et qu'à ce titre, c'est la Charte elle-même qui se charge de régir directement les aspects les plus fondamentaux de leurs statuts et prérogatives. C'est notamment le cas des critères



qu'il faut remplir pour prétendre à l'exercice des fonctions de ces institutions. Ce sont les articles 8 pour le Président et le Vice-président de la Transition et 12 pour le Premier ministre et les ministres, qui énumèrent ces différentes conditionnalités. On constate cependant que dans leur précipitation à se blottir derrière le copier-coller de la Charte du Burkina Faso, les rédacteurs de « notre » Charte ont omis d'y insérer comme pour les deux autres organes de la Transition, les conditions à remplir pour prétendre assurer la fonction de membre du CNT.

Dans un Etat de droit et qui respecte le parallélisme des formes adossé au principe de hiérarchie des normes juridique, une telle insuffisance aurait exigé de revoir la Charte afin que le CNT et les deux autres organes de la Transition ne fassent pas l'objet de traitement différencié au regard des conditions à remplir par les candidats prétendant à ces fonctions. Les conditions requises pour devenir membres du CNT relèvent du domaine constitutionnel de la Charte. Mais les experts juridiques de la Transition se sont plutôt contentés de la solution à l'emporte-pièce des républiques bananières. Ils se sont échappés par la porte dérobée du bricolage juridique de remplissage par voie règlementaire du vide constitutionnel relatif aux conditions requises pour la fonction de membres du CNT. C'est ainsi qu'a été improvisé le Décret n°2020-0142/PT-RM du 9 novembre 2020 fixant les modalités de désignation des membres du CNT dont l'article 2 dispose : « Pour être membre du Conseil national de Transition, les candidats doivent remplir les conditions suivantes

: être de nationalité malienne d'origine ; jouir de leur capacités physiques et mentales ; n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pénale; avoir les compétences requises ; être reconnus pour son engagement patriotique ; être de très bonne moralité ». Cet article n'est rien d'autre que la pâle copie des articles 8 et 12 de la Charte relatifs d'une part au Président et au Vice-président et d'autre part au Premier ministre et aux ministres.

On ne s'attardera pas outre mesure sur le côté rocambolesque à la limite de la moquerie de ce Décret qui, sans discernement aucun, a l'outrecuidance d'évoquer s'agissant des « groupements des personnes vivant avec un handicap », le critère de « jouissance de capacités physiques ». On fera remarquer surtout que cet article 2 a tout simplement transposé les critères des articles 8 et 12 de la Charte dans un simple Décret. En d'autres termes, le CNT qui revendique le statut d'organe constitutionnel au même titre que la Présidence, la Vice-présidence, le Premier ministre et les ministres, est traité pour ne pas dire maltraité, comme une vulgaire institution de seconde zone dont les critères à remplir pour prétendre aux fonctions ne mérite pas le niveau constitutionnel. Les conditionnalités exigées pour l'exercice de sa fonction sont dans la hiérarchie des normes juridiques, de niveau inférieur à celles requises pour les autres institutions équivalentes de la Transition.

BAH N'DAW INCOMPETENT POUR FIXER LA CLE DE REPARTITION ENTRE LES COMPOSANTES DU CNT

Il faut tout d'abord commencer par faire remarquer que relativement au CNT, la Charte de la Transition ne renvoie qu'à un seul texte juridique qu'elle qualifie d' « acte » à l'alinéa 3 de son article 13 sans autre précision : « Un acte fixe la clé de répartition entre les composantes du Conseil national de Transition ». Il est vrai que cet alinéa 3 pour le moins bancal au plan de la légistique, ne précise pas l'autorité compétente pour édicter ledit acte. Le Décret n°2020-0143/PT-RM du 9 novembre 2020 fixant la clé de répartition entre les composantes du CNT a cru bon s'engouffrer dans ce relatif flottement. Sauf que les charlatans juristes qui entourent le Président Bah N'DAW n'ont pas réalisé que les attributions du Président de la Transition ne s'exercent pas de manière vagabonde en dehors de tout encadrement juridique. Le Décret n°2020-0143/PT-RM du 9 novembre 2020 soulève la question de savoir d'où le Président Bah N'DAW tire ses fondements juridiques. Cette question est pendante, car l'article 5 de la Charte dispose que « les pouvoirs et prérogatives du Président de la Transition sont définis dans la présente Charte et la Constitution du 25 février 1992 ». Or, ni la fixation des modalités de désignation des membres du CNT, encore moins celle de la clé de répartition entre ses composantes, ne relèvent d'une quelconque prérogative de Bah N'DAW ni au titre de la Constitution de 92, ni au titre de la Charte.

Peut-on admettre par exemple, au regard du principe de séparation des pouvoirs, que le Président de la République fixe par décret le nombre de députés à élire par cercle, ou même qu'il détermine leurs conditions d'éligibilité ? Le Décret n°2020-0143/PT-RM du 9 novembre 2020 est entaché dans sa régularité par sa dérive d'empiètement fonctionnel. Nous savons que rien dans la Constitution du 25 février 1992, n'habilite le Président de la République à exercer une telle prérogative de fixation de quotas de représentation au sein de l'organe législatif qui relève de la législation organique. La Charte de la Transition non plus, ne peut servir de fondement juridique à une telle interférence de l'exécutif dans la composition du législatif. La Charte aussi bien que la Constitution de 92 n'ont pu servir de couverture juridique au Décret n°2020-0143/PT-RM du 9 novembre 2020 fixant la clé de répartition entre les composantes du CNT.

BAH N'DAW S'EST-IL EMPARE DES PREROGATIVES DU CNSP ?

BAH N'DAW en tant que Président de Transition institué par la Charte, ne peut s'arroger par simple décret, des prérogatives pour instituer un autre organe procédant de cette même Charte. Le CNT étant un organe de la Transition et non un organe du Président de la Transition, l'acte qui fixe la clé de répartition entre ses composantes comme stipulé à l'alinéa 3 de l'article 13 de la Charte ne peut pas prendre la forme d'un décret présidentiel. De la même manière que le Président de la Transition et son Vice-président ont été choisis par un collège de désignation mis en place par le CNSP comme stipulé à l'article 4 de la Charte, l'acte fixant la clé de répartition entre les composantes du Conseil national de Transition aurait dû relever de la compétence du même CNSP. Cela paraît d'autant plus conforme au statut d'institution du CNT que l'article 26 de la Charte reconnaît au CNSP le pouvoir de prendre les mesures nécessaires au fonctionnement des pouvoirs publics jusqu'à la mise en place de l'ensemble des organes de Transition. L'alinéa 3 de l'article 13 habilite le CNSP et non le Président de Transition à attribuer tel ou tel quota à telle ou telle entité énumérée à l'alinéa 2.

LES ENTITES DESSAISIES DE

LEUR PREROGATIVE DE DESIGNATION

L'irrégularité du Décret n°2020-0142/PT-RM du 9 novembre 2020 fixant les modalités de désignation des membres du CNT va au-delà de la forme. Dans le fond, le Décret recèle également de nombreuses anomalies juridiques. C'est ainsi que les articles 3 et 5 font carrément main basse sur la composition du CNT qui se trouve complètement embrigadée, en violation flagrante de l'article 13 de la Charte. L'acte préparatoire de cette prise en otage du processus autonome de désignation de leurs représentants par les entités énumérées à l'article 13, est posé à l'article 3 du Décret qui, sous peine d'irrecevabilité des candidatures, fait obligation aux entités concernées de déposer le double du quota qui leur est attribué. C'est de la pure ingénierie juridique de la manipulation et du tripatouillage du droit mis au service de desseins inavoués. Pourquoi fixer un quota précis dans un Décret et en exiger le dépôt de son double dans un autre décret, si ce n'est qu'à des fins de manipulation ? La réponse à ce questionnement qui se passe de tout commentaire, tient à l'article 5 du Décret selon lequel « Le Vice-président, après examen des dossiers, arrête la liste des membres du Conseil national de Transition ». Le Décret organise en quelque sorte un tour de passe passe comme le ferait un magicien, pour fina-

lement dessaisir les entités concernées de leur pouvoir de désignation de leurs représentants au CNT. Tout ce passe comme si, au mépris de la Charte, c'est le Vice-président qui était habilité à désigner les 121 membres du CNT en lieu et place des 19 entités.

LE VICE-PRESIDENT DANS LA PEAU DU PRESIDENT DU CNSP

Le Décret n°2020-0142/PT-RM du 9 novembre 2020 fixant les modalités de désignation des membres du CNT est un véritable pot-pourri de bricolages juridiques ? Il n'a décidément que du mépris pour la Charte de la Transition. La Charte stipule bien à l'alinéa 2 de son article 7 que « le Vice-président est chargé des questions de défense et de sécurité ». Le Décret n°2020-0142 juridiquement têtue qui ne l'entend pas de cette oreille, lui bricole en ses articles 4 et 5 de nouvelles attributions lui permettant de réceptionner les listes de candidatures au CNT, d'examiner les dossiers et d'arrêter la liste définitive des membres du CNT. Nous sommes ici à mille lieues des questions de défense et de sécurité. Nous restons dans la même trajectoire d'irrégularités et d'arbitraires des deux décrets du 9 novembre 2020

Dr Brahim FOMBA Enseignant-Chercheur Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB)



Issa Kaou Djim : La mémoire des martyrs des 10, 11 et 12 juillet souillée !



Ayant trahi les siens pour des strapon-tins, Issa Kaou Djim, dans une sorte d'autodérision, continue avec ses méthodes peu orthodoxes avec toujours le même but : avoir de quoi se mettre sous la dent, habitué qu'il est à l'appât du gain facile (il était tout le temps, soit dans les bureaux de nombreux ministres d'IBK, soit dans leurs domiciles, pour ses « nasôgôn » ou pour les escroquer au nom de son mentor de beau-père). Son point de presse du mardi est à inscrire dans ce registre.

D'ailleurs beaucoup de gens se posent des questions sur l'opportunité de la tenue d'un tel point de presse, tant rien de nouveau ou d'intéressant n'y a été dit ! Lui-même et ses sbires disaient qu'il s'agissait de communiquer le plan de structuration de la CMAS sur l'ensemble du territoire national, mais aussi de réaffirmer son soutien aux autorités pour une transition réussie. Ainsi la CMAS actuellement implantée, selon leur dire, dans les six (06) communes du District de Bamako, dans la commune rurale de Kalaban-Coro, dans la commune urbaine de Kati et à Kayes, entamerait alors l'élargissement de sa base à travers un programme de structuration.

Ironie du sort, esseulé, le commerce n'étant plus prospère pour lui comme par le passé, Issa Kaou Djim se chercherait aujourd'hui des partenaires, en vain, d'où son appel du pied à tous les groupements et d'associations politiques, désireux de rejoindre à lui dans ses manœuvres. Mais il lui faudra désormais ouvrir les yeux, car aucun groupement politique sérieux, pas même une personne censée jouir de toutes ses facultés mentales, ne souhaiterait se joindre à quelqu'un ou à un mouvement comme la CMAS, devenue une officine trahison et de business pour lui et son beau-père !

Beau-père qu'il n'a pas manqué de féliciter pour le choix porté sur sa personne comme personnalité de l'année 2020, une autre théâtralisation au grand dam des martyrs des 10, 11 et 12 juillet dernier. Et de prendre l'engagement que la CMAS, convaincue que la réussite de la transition est celle du Mali, matérialisera son soutien aux autorités à travers la sensibilisation sur les enjeux de la transition parallèlement à la mise en place de ses structures sur ensemble du territoire national.

Le coordinateur général de la CMAS, Issa Kaou

Djim, comme Malikilé l'a déjà dit dans ces colonnes, veut donc réécrire l'histoire à sa manière, en faisant de ses diatribes contre les acteurs politiques, et particulièrement ceux du M5-RFP, un escalier pour bénéficier de dividendes indus. Une manière abjecte pour un homme qui n'a que sa bouche comme principale arme, puisque complètement dépourvu d'intelligence et de morale... En somme, un homme immature en quête de prébendes !

Ayant vu que ces agitations stériles ne servent à rien dans sa tentative de diabolisation du M5-RFP, les responsables de ce mouvement bénéficiant encore et toujours de la confiance des maliens qui ont vu leur victoire volée par une soldatesque qui peine à tracer une voie pour le Mali, malgré la nouvelle architecture institutionnelle taillée sur mesure sur fond de trahison, Issa Kaou Djim décide de tomber dans des diatribes. Le but est de se faire une place au sein du CNT.

« La CMAS est prête à accompagner la transition à travers sa participation au Conseil national de la Transition qui sera mis en place... », avait-il fait savoir lors d'une précédente sortie. Comme on le voit, toutes les agitations jusqu'ici observées chez le coordinateur de la CMAS, avec l'onction de son parrain, subitement et curieusement devenu amorphe, c'est juste pour avoir de quoi se mettre sous la dent. Après des maroquins au gouvernement de transition, l'objectif Dicko-Djim est de pouvoir placer nombreux de leurs compères au sein du Conseil National de la Transition !

Une offense aux victimes des événements des 10, 11 et 12 juillet 2020 qu'on snobe et qu'on feigne de défendre. Qui l'aurait cru ? Un imam Mahmoud Dicko, qui avait réussi à cristalliser toutes les attentions sur lui et en lequel les maliens voyaient un homme droit, épris de justice et surtout craignant Dieu, qui s'avère en fin de compte être un homme foncièrement intéressé par l'argent, le luxe et les prestiges de ce bas-monde, au point de poignarder des hommes et des femmes qui lui avaient fait l'insigne honneur de le considérer comme leur autorité morale !

Une chose est claire, tôt ou tard la vérité triomphera, et les maliens sauront qui est qui dans ce pays... Pas de doute possible là-dessus !

■ Yama DIALLO

Clé de répartition des postes pour le CNT : L'équipe transitoire ouvre un autre front avec la classe politique



Depuis la mise en place des autorités de la transition, l'organe sans lequel aucune décision importante ne saurait être prise, à savoir le Conseil National de la Transition (CNT), qui n'arrivait jusque-là pas à être mis en place, sera très bientôt fonctionnel. Le grand retard constaté dans sa mise en place était dû à des ambitions démesurées des uns et des autres, aspirant à faire du CNT un instrument d'assouvissement de leurs intérêts personnels. Un décret de Bah N'Daw vient d'en fixer la clé de répartition.

Le premier constat qui se dégage, c'est que la politique d'accaparement de tout nourri par les militaires depuis le coup d'Etat continue, car ceux-ci, avec la complicité de Bah N'Daw, s'en tire encore une fois avec la part du lion, s'arrogeant 22 sièges sur les 121 prévus, contre seulement 8 sièges pour les vrais acteurs de la chute du président IBK, à savoir le M5-RFP ! Le manque de vision et les ambitions démesurées de Assimi Goita et ses compagnons vont certainement faire capoter la transition en cours, Bah N'Daw et Moctar

Quane n'étant en fait que de simples figurants. Avec le décret de Bah N'Daw pour ce qui concerne la composition du CNT, il n'est plus possible de dégager un large consensus, pourtant indispensable, pour mener les réformes idoines dont le Mali a besoin en cette période particulière de son histoire. En effet, difficilement le M5-RFP se contentera des 8 sièges à lui revenir, son intention pour ce qui concerne le CNT étant connue de tous. En effet, le mouvement a fait savoir son intention qui porte sur la présidence du CNT et le quart de ses membres. Or, avec le décret publié, cela n'est point à l'ordre du jour. Quid donc des autres mouvements et partis politiques, eux qui devront se contenter de se partager 11 des 121 postes du CNT ?

Pire encore, Bah N'Daw donne l'impression d'être à la fois juge et partie, lorsque dans un second décret, il ne donne plus le choix aux forces vives de la nation de désigner leurs représentants, il leur lance plutôt un appel à candidature, et ce serait au Vice-président de la transition, le colonel Assimi Goita, de faire

le choix final, lui-même en tant que président se contentera juste d'un décret de formalisation ! Pire, le délai imparti aux les forces vives pour faire parvenir leurs candidatures au colonel Assimi Goita, semble avoir été imaginé avec un calcul bien soigné, soit 48 heures suivant la publication des décrets, une manière de jouer avec l'égo des acteurs politiques !

En définitive, il y aura certes des preneurs pour ces postes, mais il reste évident qu'aucune organisation sérieuse, politique ou associative, ne se courberait ou courbé l'échine devant les militaires de Kati, venus sur la scène politique pour le confort du palais, loin de leur vocation première, à l'heure où le pays entier brûle sous le coup de boutoir des terroristes ! Et on ne semble pas si bien le dire, car les acteurs politiques n'ont pas attendu trop longtemps pour réagir à cette forfaiture de l'équipe de transition.

En effet, Malikilé a rassemblé certaines réactions à lire en encadré

Moussa Mara, ancien Premier ministre, président du Parti YELEMA (Le changement) : « Nous voulons que les choses s'améliorent... »

Nous avons une réunion demain (ce mercredi 11 novembre 2020) sur la clé de répartition du CNT. A la suite de cette réunion, on va communiquer. Mais nous ne sommes pas des chercheurs de postes. Nous voulons que les choses s'améliorent et notre position va dans ce sens, comment faire pour que nous ayons une transition sans problème.

Housseini Amion Guindo, ancien ministre, président du parti CODEM : « Ce décret infantilise et méprise la classe politique et même toute la société malienne »

Pour nous, ce n'est pas plus ou moins qu'un mépris vis-à-vis de la classe politique et même des autres. Imagine, dans la clé de répartition, on attribue 11 sièges aux partis politiques alors qu'il y a plus de 200 partis politiques au Mali. Et on dit que sous 48 heures, il faut que les partis politiques envoient 22 noms. Cela veut dire que tous les partis politiques doivent s'asseoir et s'accorder sur 11 ou 22 noms. Après tout cela, ce sont eux qui vont choisir 11 parmi les 22 noms. Mais qu'est-ce que cela veut dire ? Le CNT est un organe représentatif et non technique.

Son objet est la représentativité pour que les décisions qui y seront prises soient partagées par l'ensemble des couches sociopolitiques du pays. C'est nous qui choisissons nos représentants, mais ce n'est pas à quelqu'un de choisir d'autres qui vont nous représenter. Je

pense que c'est un mépris. Le dernier choix revient à eux comme si c'était une nomination. Ce décret infantilise et méprise la classe politique et même toute la société malienne. Je me réserve le droit de ne pas reconnaître le CNT et les décisions qui y seront prises. Et je lance un appel à la classe politique au sursaut.

Me Demba Traoré, ancien ministre, Secrétaire à la communication de l'URD, membre du FSD et du M5-RFP : « C'est une clé de répartition qui ne satisfait pas les doléances du M5-RFP »

Demain (ce mercredi 11 novembre 2020), il y a une réunion du FSD (Front pour la sauvegarde de la démocratie) autour de cette question. Mais c'est une clé de répartition qui ne satisfait pas les doléances du M5-RFP (Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques). Souvenez-vous que le M5-RFP avait demandé le quart du CNT, c'est-à-dire 30 sièges ou plus. Au lieu de cela, je crois qu'ils ont attribué 8 sièges au M5-RFP. Cela ne satisfait pas aux revendications formulées par le M5-RFP.

Djiguiba Keïta dit PPR, ancien ministre, Secrétaire général du Parti pour la Renaissance Nationale (PARENA) : « La marginalisation de la classe politique continue »

Je dis une seule phrase par rapport à cette clé de répartition du CNT : la marginalisation de la classe politique continue.

■ Yama DIALLO



UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Mali : La MINUSMA accompagne la première édition du festival Illaré de Kabara (FESTIKA)



La première édition du festival Illaré s'est tenue les 6, 7 et 8 novembre derniers à Kabara, sur le thème : « Quelles perspectives de développement économique, social et culturel pour Kabara ? ».

Le festival a été organisé par l'association action pacifique pour le renforcement des initiatives pour le développement (APRID), en partenariat avec le bureau régional de la Minusma à Tombouctou. Plusieurs activités, dont des conférences, des prestations musicales, des visites touristiques et des expositions artisanales ont marqué cette édition.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée au bord du fleuve Niger. Elle a réuni près de 1 000 personnes. Les autorités locales et religieuses, les notables, les leaders d'opinion, les femmes, les acteurs culturels et le personnel civil de la MINUSMA ont assisté au lancement des festivités. Au cours de cette cérémonie, les organisateurs, les autorités et la Mission onusienne se sont exprimés. Une course de pirogues sur le fleuve et la visite d'une exposition d'objets artisanaux ont également marqué ce lancement.

Kabara est l'un des huit quartiers qui composent Tombouctou et surtout le plus ancien. Il a été fondé au 12^{ème} siècle, exactement 33

ans avant la ville. Ses particularités résident dans son canal qui draine l'eau du fleuve à Tombouctou, ainsi que son quai, qui reçoit les bateaux et les pirogues venant du Sud. Ses plaines rizicoles et maraîchères, font de cette localité un des poumons économiques de la région.

« Le Festival ILLARE de Kabara est un Festival qui contribue à mettre Kabara en lumière, sa place dans l'histoire coloniale, dans l'économie locale, régionale et nationale, ainsi que sa culture riche et diverse, » a déclaré Maouloud BOUDJOURA, Directeur du Festival ILLARE de Kabara.

Au-delà de son aspect festif, le Festival a été une opportunité d'échanges d'expériences : deux conférences-débats ont ainsi été organisées sur les perspectives de développement économique, social et culturel pour Kabara et le rôle des jeunes dans la résolution des conflits en milieu rural. Pour les initiateurs, ces discussions visent à approfondir la réflexion sur l'avenir de cette zone.

Pendant trois nuits, Kabara a vibré au rythme des activités culturelles. Des musiciens venus de Bamako ainsi que des jeunes artistes locaux de Tombouctou et de Kabara se sont produits.

« Par cet événement nous voulons que Kabara renoue avec ses valeurs culturelles et historiques afin de contribuer au renforcement de la cohésion sociale du vivre ensemble, de favoriser notre cohabitation pacifique avec les nomades et les sédentaires des villages environnants et aussi, avec la ville de Tombouctou, » a déclaré Mme Maïga Zaïnabou CISSE, marraine du Festival.

La tenue de cette activité majeure est un signal fort de la concrétisation des efforts de l'Etat, des acteurs du processus de paix, avec l'appui de la MINUSMA pour le retour progressif de la stabilité dans la région.

« Je suis heureuse qu'aujourd'hui à Kabara la jeunesse ait pris l'initiative d'un tel événement. C'est un réel plaisir pour moi d'être présente à cette activité au nom de la MINUSMA, car elle partage les objectifs du Festival qui visent à valoriser Kabara et la culture et surtout promouvoir le vivre Ensemble entre toutes les communautés », a souligné Nouran RIDLING, Chef de section des Affaires Civiles de la MINUSMA.

MINUSMA

Côte d'Ivoire : La victoire d'Alassane Ouattara reconnue en Afrique, nouvelles violences



Alassane Ouattara a reçu mardi le renfort public de ses pairs africains qui ont reconnu sa réélection à un troisième mandat controversé à la tête de la Côte d'Ivoire, où la situation politique et sécuritaire restait tendue avec des nouvelles violences dans le Centre-Est. Dans le sillage de troubles qui avaient fait neuf morts à Daoukro et Sikensi (centre-est) lundi, des affrontements intercommunautaires avaient lieu à M'Batto, à 200 km d'Abidjan.

Au moins trois personnes y sont mortes lundi et mardi et 26 blessées, selon un porte-parole de la gendarmerie, alors que de nombreux habitants de la région parlent d'un bilan plus lourd lors de ces heurts entre des Agni, ethnie locale réputée pro-opposition, et des Dioula originaires du Nord, réputés pro-Ouattara. «Le commandant de la gendarmerie (le général Alexandre Apalo Touré) a échangé avec les différentes communautés en soirée. Les entretiens se poursuivront demain (mercredi)», a précisé ce porte-parole «La situation est calme, les renforts déployés effectuent des patrouilles dans la ville», a-t-il conclu.

Mi-octobre, des violences entre Agni et Dioula à Bongouanou, près de M'Batto, avaient fait au moins deux morts. Les troubles liés à l'élection ont fait une cinquantaine de morts

depuis trois mois, dont une dizaine lundi, alors que l'opposition avait appelé à une journée de mobilisation. L'Union africaine (UA) et la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) ont félicité le chef de l'Etat ivoirien, après la validation définitive lundi par le Conseil constitutionnel de la victoire de M. Ouattara au premier tour du scrutin présidentiel du 31 octobre avec 94,27% des voix, pour un troisième mandat que l'opposition juge inconstitutionnel. La présidence ivoirienne a aussi reçu, par courrier, des messages du Maroc, du Sénégal, du Togo et du Ghana, selon une source proche de la présidence.

L'opposition ivoirienne a boycotté l'élection et refuse de reconnaître sa validité. Alors que le pouvoir et l'opposition ivoiriens sont à couteaux tirés, l'UA «invite tous les acteurs politiques à privilégier le dialogue pour préserver la cohésion sociale et la paix», et la Cédéao «exhorte» le président Ouattara à «tout mettre en oeuvre en faveur du rassemblement des Ivoiriens».

«Apaisement»

Les deux institutions panafricaines soulignent que le dialogue doit se faire dans le «respect des institutions» (UA) et des «voies du droit»

(Cédéao), alors que l'opposition a annoncé la mise en place d'un régime de «transition» au lendemain du scrutin. Lundi soir, lors d'une adresse télévisée à la Nation, le président Ouattara a invité son principal opposant Henri Konan Bédié à «une rencontre dans les tout prochains jours pour un dialogue franc et sincère en vue de rétablir la confiance». Un signe d'apaisement après avoir usé de la manière forte face à l'opposition: à l'exception d'Henri Konan Bédié, ex-chef de l'Etat, tous ses leaders font l'objet de poursuites judiciaires et ont été emprisonnés, ou sont bloqués chez eux par les forces de l'ordre, à la suite de la création d'un «Conseil national de transition» (CNT).

Ni Henri Konan Bédié ni son Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) n'ont encore réagi officiellement à l'offre du président Ouattara. Mais N'Goran Djedri, directeur général de l'administration du PDCI, et dirigeant d'un de ses courants - Notre Héritage - a posé des conditions. «Oui au dialogue, mais avec la plateforme de l'opposition et avec un médiateur de l'ONU», a-t-il déclaré à l'AFP. «Même un bébé de deux ans ne fait plus confiance à Alassane Ouattara». «L'ex-président de la Côte d'Ivoire» Alassane Ouattara «appelle l'opposition ivoirienne au dialogue avec la même intention que le loup affamé appellerait l'agneau au dialogue», a réagi de son côté Guillaume Soro, l'ex-chef de la rébellion et ancien premier ministre, devenu opposant farouche au régime et en exil à l'étranger, s'exprimant sur Twitter. Par la voix de son ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian, la France a estimé que l'offre de dialogue d'Alassane Ouattara allait «dans le bon sens», mais souhaité que «des actes contribuent à l'apaisement». Plus de 8000 personnes ont fui la Côte d'Ivoire vers les pays voisins, principalement le Liberia, en raison des violences liées à l'élection présidentielle qui ont fait une cinquantaine de morts, a rapporté mardi l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR). La crainte d'une escalade des violences reste présente dans ce pays d'Afrique de l'ouest, dix ans après la crise post-électorale de 2010-2011 qui avait fait 3000 morts, ainsi que 300.000 réfugiés et un million de déplacés internes en Côte d'Ivoire, selon le HCR.

Source : le Point Fr

Audience au Palais : Macky reçoit Youssou Ndour

Ae chef de l'État ratisse large. Macky Sall a reçu son ministre-conseiller Youssou Ndour.

L'audience a eu lieu, hier, au palais de la République, rapporte L'Observateur.

Le journal dément ainsi tout « malentendu » entre les deux hommes soutenant que leurs relations sont fondées sur le respect mutuel.



Pour rappel, Ngoné Ndour révélait, dans des propos rapportés par la presse, qu'on audite la Sodav parce que Macky a des problèmes

avec son frère Youssou Ndour. Des propos qui ont été démentis toutefois par la PCA de la Sodav.

Réélection d'Alpha Condé : Le message de félicitations de la CEDEAO (communiqué)

Parmi les messages de félicitations que reçoit Alpha Condé pour sa récente réélection à la tête de la Guinée, il y a celui de la Communauté économique des États de l'Afrique l'ouest (CEDEAO). Dans un communiqué signé à Abuja ce mardi 10 novembre, la commission de l'organisation sous régionale dit noter la proclamation des résultats définitifs de la présidentielle par la Cour Constitutionnelle et « adresse ses chaleureuses félicitations au président élu. » Poursuivant, la CEDEAO « invite toutes les parties prenantes à œuvrer pour la paix et au renforcement de la cohésion sociale ».

L'intégralité dudit communiqué en encadré.



Coupes africaines des clubs : Le Stade malien et Yeelen olympique fixés sur leur sort

Les Blancs ont hérité des Guinéens de la Société Anglo Gold Ashanti, alors que les Olympiens s'expliqueront avec l'Union sportive de la Gendarmerie nationale du Niger. En cas de qualification, les deux représentants maliens affronteront, respectivement le Wydad athletic club du Maroc et la JS Kabylie d'Algérie



Le Stade malien et Yeelen olympique, engagés respectivement en Ligue des Champions et en Coupe de la Confédération, connaissent désormais l'identité de leurs adversaires. En effet, le tirage au sort des tours préliminaires des deux compétitions a eu lieu lundi, lors de la réunion en ligne du comité d'organisation de la CAF. En Ligue des champions, le Stade malien, champion du Mali 2019-2020, a hérité de l'équipe de la société Anglo Gold Ashanti (SAG) de Guinée et disputera son match aller sur terrain adverse dans le week-end du 27 au 29 novembre.

La manche retour se déroulera une semaine plus tard (du 4 au 6 décembre) à Bamako. Sans minimiser la valeur du représentant guinéen, on peut s'autoriser à dire que le Stade

malien abordera cette double confrontation avec les faveurs du pronostic et devrait logiquement valider son ticket pour le deuxième tour. En tout cas, face à un adversaire totalement inconnu à ce niveau, les Blancs de Sotuba, présents sur la scène continentale depuis plusieurs décennies, n'auront aucune excuse à faire valoir s'ils ne passent pas le tour préliminaire.

Le technicien ivoirien Rigo Gervais qui vient de prendre les rênes de l'équipe de Sotuba connaît déjà sa mission : c'est la qualification pour la phase de poules de la Ligue des champions qui fuit les clubs maliens depuis sa création il y a une vingtaine d'années. Le Stade malien a remporté la Coupe CAF en 2009 et depuis, les Blancs ne rêvent que d'une parti-

cipation à la phase de poules de la C1, à l'instar des autres équipes du pays.

Rigo Gervais parviendra-t-il à vaincre le signe indien et devenir le premier technicien à conduire un club malien à la phase finale de la Champion's League ?

Jugé à travers son expérience, Rigo Gervais semble avoir le profil pour réaliser ce rêve, lui qui, en 2014, avait hissé Sewé Sport de San Pedro en finale de la Coupe de la Confédération. Joint après le tirage au sort, le coordinateur du Stade malien, Cheick Diallo, a affiché son optimisme et promis que « tout sera mis en œuvre pour permettre à l'équipe de bien préparer la campagne africaine ».

« Le championnat est fini et il n'y a plus de compétition pour mettre les joueurs dans les

meilleures dispositions. Nous prévoyons de faire des matches amicaux et tout sera fait pour mieux préparer la compétition, qui est malheureusement venue très tôt», a confié le premier responsable des Blancs. Et de poursuivre : «L'ambition du club est d'aller loin en Ligue des champions, nous essayons de renforcer le groupe et déjà, quatre nouveaux joueurs sont arrivés.

Un Camerounais, un Ivoirien et deux Nigériens», a révélé l'ancien international, en assurant qu'il ne reste plus que le Certificat international de transfert (CIT) des quatre joueurs. Si les Blancs passent le cap des Guinéens, ils se frotteront aux Marocains du Wydad athletic club (WAC) qui sont exemptés du tour préliminaire.

Le vainqueur de cette double confrontation accèdera à la phase de poules de la compétition. Le match aller est prévu à Bamako, les 22 ou

23 décembre alors que le match retour se disputera les 5 ou 6 janvier au Maroc. Bien entendu si le Stade malien se qualifie. En Coupe de la Confédération, le néophyte Yeelen olympique en découdra avec l'Union sportive de la Gendarmerie nationale du Niger (USGN).

Pour leur première participation à une compétition continentale, les Olympiens vont affronter un habitué des joutes africaines qui a été quart de finaliste de cette même Coupe CAF, l'année dernière (les Nigériens ont été éliminés par le Libyens Al Ittihad, 1-1 à l'aller, 0-2 au retour). Le représentant malien disputera la manche aller à Bamako lors du week-end du 27 au 29 novembre avant de se rendre une semaine plus tard au Niger pour le deuxième acte (4 au 6 décembre).

Pour les Olympiens, comme pour leur entraîneur, Bourama N'Diaye, ce sera un saut dans l'inconnu parce que Yeelen Olympique n'a ja-

mais participé à une campagne africaine et ne dispose d'aucune information sur l'adversaire. «On est en train de se préparer, ce ne sera pas un match facile, mais je fais confiance aux jeunes pour mouiller le maillot», a dit le technicien, en indiquant que l'équipe n'a fait aucun recrutement.

Selon son technicien, Yeelen olympique a déjà disputé cinq matches amicaux et il est prévu d'autres rencontres de préparation contre les équipes locales. Si Yeelen olympique se qualifie contre l'USGN, il défilera au 2^e tour, la JS Kabylie (Algérie). Le match aller se disputera le 22 ou le 23, alors que le retour se déroulera le 5 ou le 6 janvier 2021.

Boubacar KANTÉ
Source : L'ESSOR

SAMA
transfert d'argent

Transfert d'argent

ECONOMISEZ JUSQU'À
40%
SUR VOS FRAIS DE
TRANSFERT D'ARGENT

www.sama.money



Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous désirez changer de façon de travailler. La routine vous mine et des recherches peuvent s'amorcer lentement. La motivation pour rechercher un nouveau poste reste grande. Le secteur commercial peut vous attirer, car vous cherchez à relever des défis.

Les achats peuvent concerner votre véhicule. Des accessoires pour celui-ci ou pour votre habitation sont possibles. Le climat n'est pas aux économies, mais à divers frais obligatoires comme superflus. Vous pouvez craquer sur le coup de l'impulsivité.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous avez un grand besoin de vacances, cela se ressent dans votre travail ! Vous êtes moins réactif, plus irritable. Vous enchaînez les réprimandes de la part de vos supérieurs, rien ne va plus ! Vous avez de plus en plus de mal à vous ressaisir.

Ne jouez pas avec le feu, financièrement vous manquez encore un peu de stabilité. Attendre que votre situation se soit consolidée est raisonnable, ensuite vous pourrez vous faire plaisir. C'est une journée favorable pour vos finances.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous pouvez trouver une nouvelle activité suite à l'appui d'un collaborateur. Votre réseau est précieux et un tournant important se présente dans votre carrière. Il peut nécessiter une formation. De la positivité fait son retour dans cette journée.

Les astres vous rendent dépensier et vous ne pouvez pas empêcher la série de dépenses actuelles. Heureusement le hasard vous donne un coup de pouce pour économiser. Des amis ou des proches peuvent vous offrir des affaires pour éviter des frais inutiles.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vos projets sont bien ficelés. Vous saurez les mettre en valeur et en faire une présentation flatteuse. L'inconnu ne vous fait plus peur. Vous vous sentez prêt à relever tous les défis et à les remporter ! À croire que vous avez mangé du lion !

Si vous aviez des problèmes avec votre banque, les choses s'arrangeront. Mercure et Jupiter vous donneront les ficelles pour ne plus connaître le même genre de problème. Vos comptes ne sont pas en danger, mais continuez à vous montrer rigoureux.



Lion (22 juillet - 23 août)

Un tournant professionnel mobilise beaucoup de temps et de faire des concessions. Vous amorcez un nouveau poste et l'univers change. Vous devez vivre une sorte de baptême du feu avec des personnes avec des égos importants et vous devez vous imposer parmi eux.

Puisque vous démarrez un nouveau poste, la prudence suit automatiquement. Vous ne dépensez pas ou peu pour les loisirs et privilégiez les paiements de factures ou les achats utiles pour le lieu d'habitation. Un peu de patience pour retrouver la sérénité.



Vierge (23 août - 23 septembre)

L'ambiance est tendue, vous êtes contrarié. Vos ambitions sont freinées, vos projets sont retardés. Impatient dans l'âme, vous cherchez une solution pour atteindre vos objectifs. Mars pousse un petit coup de gueule et vous invite à revoir vos priorités.

On a l'impression qu'avec votre argent vous faites des tours de magie ! Quand il n'y en a plus, il y en a encore ! Vous abordez les problèmes au cas par cas, aujourd'hui la chance vous sourit, vous avez la possibilité d'étoffer vos revenus.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous avez envie d'évoluer dans un service où vous trouveriez une meilleure place et plus de reconnaissance. Du mécontentement vous anime et des recherches vers un nouveau poste démarrent. Il faut compter sur de la patience pour atteindre votre objectif.

Vous faites attention à vos dépenses, car récemment, elles ont été fortes et vous devez freiner ces pulsions d'achats. Il est conseillé de vous limiter aux achats indispensables. La prudence est toujours de mise en cette journée.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vos projets prennent forme, vous recevez une aide inattendue. Vous possédez un excellent sens de l'analyse et trouverez facilement les solutions aux problèmes qui pourront se poser. L'ingéniosité est votre seconde nature !

Sous l'effet du trigone Jupiter/Mercure, vous équilibrerez parfaitement votre budget. Vous maîtrisez vos rentrées et vos dépenses. Vous saurez faire face aux frais inattendus si jamais ils se présentaient. Vous éviterez les dépenses superflues.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Un proche collaborateur vous vole la vedette, il s'approprie l'un de vos derniers projets, il se fait passer pour l'auteur de vos récentes recherches. Vous êtes anéanti par la situation. Floué et incompris vous cherchez de l'aide auprès de vos proches.

Pour pouvoir réaliser vos projets, vous ressentez un grand besoin d'indépendance financière, mais si à la maison vous n'êtes pas le seul décisionnaire cela risque d'être un peu plus compliqué que ça. Soyez patient, inutile de vous précipiter.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Un proche collaborateur vous vole la vedette, il s'approprie l'un de vos derniers projets, il se fait passer pour l'auteur de vos récentes recherches. Vous êtes anéanti par la situation. Floué et incompris vous cherchez de l'aide auprès de vos proches.

Pour pouvoir réaliser vos projets, vous ressentez un grand besoin d'indépendance financière, mais si à la maison vous n'êtes pas le seul décisionnaire cela risque d'être un peu plus compliqué que ça. Soyez patient, inutile de vous précipiter.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous désirez changer de façon de travailler. La routine vous mine et des recherches peuvent s'amorcer lentement. La motivation pour rechercher un nouveau poste reste grande. Le secteur commercial peut vous attirer, car vous cherchez à relever des défis.

Les achats peuvent concerner votre véhicule. Des accessoires pour celui-ci ou pour votre habitation sont possibles. Le climat n'est pas aux économies, mais à divers frais obligatoires comme superflus. Vous pouvez craquer sur le coup de l'impulsivité.



Poisson (19 février - 21 mars)

Doué pour anticiper les problèmes et trouver une solution, rien ne vous arrêtera. Vous réfléchirez plus rapidement qu'à votre habitude, tout vous semblera plus clair. Par ailleurs, votre cote de sympathie est en hausse et vous donne accès à des soutiens inattendus.

Vos finances devraient s'épanouir. Sous une telle configuration astrale, l'argent arrive de manière assez conséquente. Augmentation, retour sur investissement, trop perçu, bref, une bonne nouvelle de ce côté-là, ça ne se refuse pas !



SAER GROUP C'EST:

**+ de 400
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de
26 sociétés, qui oeuvrent tous au rayonnement
de la marque SAER.

SAER GROUP